

A. Afrique

Lutte contre la pauvreté

La persistance de la pauvreté au Maroc malgré les efforts déployés au cours des dix dernières années est le résultat d'une faible croissance économique accompagnée d'une augmentation sensible du chômage et de plusieurs années successives de sécheresse, qui ont fragilisé les ménages ruraux vulnérables.

En effet, d'après le rapport général des « 50 ans de développement humain et perspectives 2025 », 4 millions de Marocains vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 3 millions dans les campagnes, ce qui fait de la pauvreté au Maroc un phénomène largement rural. Un Marocain sur quatre est pauvre dans les zones rurales, alors qu'en milieu urbain une personne sur dix l'est. Bien que la population rurale ne représente que 46% de la population totale, les campagnes abritent 66% de pauvres. Selon ce même rapport, la pauvreté touche spécialement les femmes, les enfants et les populations aux besoins spécifiques.

En milieu rural, 75% des pauvres tirent leurs revenus de l'agriculture. Cependant, les ménages ruraux ont souvent accès à une surface agricole restreinte, rarement irriguée et dont le potentiel agricole est faible. De plus, il leur est difficile d'obtenir des crédits bancaires pour diversifier leurs revenus, en raison de l'absence de titres fonciers reconnus.

L'incidence de la pauvreté varie cependant considérablement selon les régions, car elle dépend de la qualité et de la disponibilité des ressources naturelles. Les régions montagneuses, dont les sols sont sujets à l'érosion, sont particulièrement touchées.

La distribution de la pauvreté au Maroc varie énormément d'une région à l'autre. Les zones côtières, généralement plus riches, sont moins touchées, alors que les zones montagneuses, les steppes, le Sud aride et les communautés de pêcheurs pauvres disséminées sur toute la côte regroupent, la plupart de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, chaque province contient des zones plus prospères et d'autres décidément plus pauvres, ce qui rend hasardeuse toute généralisation, y compris au niveau des communes.

Au sein des régions les plus touchées, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. Ce sont les agriculteurs avec de petites exploitations, les pêcheurs artisanaux, les paysans sans terre, les travailleurs salariés, les jeunes chômeurs et les femmes.

Des conditions géographiques difficiles ainsi que la vétusté des infrastructures, contribuent à expliquer la pauvreté accentuée des zones rurales.

Ainsi, c'est à la fin des années 90, avec l'avènement du nouveau règne de Sa Majesté Mohammed VI, qu'a été retenue la lutte contre la pauvreté comme priorité nationale. A cet effet, l'action des pouvoirs publics s'est structurée autour de :

- La nécessité de déployer des infrastructures de base dans tout le territoire ;
- L'adoption d'une démarche ciblée de lutte contre la pauvreté, intégrée et orientée vers des résultats concrets et qui fournit un appui pour améliorer les conditions socio-économiques et responsabilise les populations concernées.

C'est ainsi que les initiatives engagées ont permis de réduire presque de moitié la proportion de la population vivant sous le seuil de la pauvreté. Celle-ci est passée de 19% en 1998 à 11% en 2006.

Dans ce cadre, une initiative nationale de grande envergure a été lancée, mise en oeuvre par l'ensemble acteurs publics, privés et de la société civile. Une Agence de Développement Social (ADS) a été créée pour contribuer à ce processus.

- **Faits nouveaux notables en ce qui concerne les stratégies et les politiques**

L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) :

Lancée le 18 Mai 2005 par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), constitue une démarche résolument novatrice de lutte contre la pauvreté et de développement des zones marginalisées, notamment des zones caractérisées par un retard économique et social prononcé, soit 403 communes rurales les plus pauvres et 264 quartiers urbains les plus défavorisés.

Les quatre points de repère de cette Initiative sont les suivants :

- Garantir des conditions de vie dignes et décentes pour les franges les plus défavorisées de la population, qui vivent dans des conditions difficiles ;
- Construire un projet sociétal de développement global, intégré et cohérent, excluant toute intervention à caractère ponctuel et caritatif ;
- S'ouvrir davantage sur le monde, en tirant profit des nombreuses opportunités qu'offre cette ouverture et atténuer ses impacts négatifs sur les populations les plus vulnérables ;
- Tirer profit des expériences passées et des modèles ayant fait leurs preuves dans certains pays en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus (AGR), de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (tels que l'éducation, la santé, les centres socio-culturels, les routes, l'eau et l'assainissement, et la protection de l'environnement, etc.) et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Cette initiative s'appuie sur une démarche déconcentrée, qui respecte les principes suivants : (i) la participation ; (ii) la planification stratégique ; (iii) le partenariat et la convergence des actions ; (iv) et la bonne gouvernance.

L'identification nominative des 403 communes et 264 quartiers s'est effectuée à l'échelle provinciale, au niveau du comité provincial de développement humain, en tenant compte des critères de pauvreté pour les communes rurales et d'exclusion sociales pour les quartiers. Les choix ont ensuite été validés au niveau central.

L'enveloppe financière prévue pour l'INDH durant la période 2006 à 2010 est de 10 milliards de dirhams.

Les actions éligibles au financement INDH sont celles qui, ne faisant pas double emploi avec les actions relevant des programmes sectoriels de l'Etat et des collectivités locales, permettent néanmoins de renforcer l'impact de celles-ci sur les zones et populations cibles en matière de développement humain. Il s'agit de favoriser les projets et les micro-projets communautaires, générateurs d'emploi, permettant l'insertion des bénéficiaires dans des circuits économiques viables à partir de critères de durabilité du projet, d'effet de levier et d'impact sur les indicateurs locaux de développement humain.

Ainsi, la mise en œuvre des actions INDH ne se traduit pas par des transferts de fonds directs aux populations, mais par des contributions à des réalisations sur le terrain, notamment à travers les collectivités locales, les associations, les coopératives, etc., sur la base de contrats d'objectifs. En ce qui concerne le financement des micro-projets individuels, il est orienté vers les associations locales de micro-crédit.

Les collectivités locales (arrondissements, communes, préfectures, provinces et régions) sont des partenaires-clés du développement humain, au côté des services de l'Etat et du tissu associatif. En plus de leur contribution au financement global de l'INDH, les collectivités locales sont fortement impliquées à tous les échelons de mise en œuvre :

Quant au tissu associatif local, il est fortement engagé à trois niveaux :

- L'identification des cibles et des actions à programmer : (i) les associations locales siègent au niveau du comité provincial chargé d'identifier précisément les cibles des programmes INDH ; (ii)

elles siègent également au niveau du comité local, où sont déterminés les objectifs et les actions à programmer dans le cadre de la planification stratégique INDH ;

- La mise en œuvre : (i) la maîtrise d'œuvre des actions INDH est confiée aux différents partenaires (tels que les services déconcentrés, les collectivités locales et les associations locales) ; (ii) la supervision de la mise en œuvre est par ailleurs assurée au niveau du comité local, où est représenté le tissu associatif.
- L'expertise, l'encadrement et le soutien aux populations bénéficiaires.

L'INDH se décline en 4 programmes prioritaires pour sa première phase :

- Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ;
- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ;
- Programme de lutte contre la précarité ;
- Programme transversal.

Depuis l'année 2005 jusqu'à fin 2007, 12.000 projets ont été lancés dans le cadre de l'INDH, dont 50% en milieu rural

1. Le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural :

Le programme prioritaire cible 403 communes rurales parmi les communes les plus pauvres (la population moyenne d'une commune rurale est d'environ 10.300 habitants). Il vise à atteindre des objectifs d'amélioration de l'indice de développement humain (IDH), dont principalement la réduction du taux de pauvreté dans les communes les plus pauvres.

Parallèlement à la mise en convergence des programmes sectoriels, des programmes de développement rural intégré et en complément des opérations menées dans ce cadre, l'INDH vise les actions suivantes :

- Le soutien à l'accès aux équipements sociaux, sanitaires et éducatifs de base ;
- La dynamisation du tissu économique local par des AGR ;
- Le soutien à l'action et à l'animation sociale : alphabétisation, sport, prévention, santé ;
- Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

2. Le Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain :

Le programme prioritaire concerne 264 quartiers urbains parmi les plus défavorisés dans les grandes villes (la population moyenne d'un quartier est d'environ 1.000 ménages, soit 6.000 habitants). Il vise à atteindre des objectifs d'insertion, de cohésion sociale et d'amélioration des conditions et de qualité de vie des populations des quartiers cibles.

3. Le Programme de lutte contre la précarité :

Le programme prioritaire vise la réhabilitation sociale de 50.000 personnes vivant dans la précarité extrême, en plus des personnes déjà prises en charge dans les différentes structures publiques ou associatives, appartenant aux catégories prioritaires suivantes :

1. Les jeunes sans abri et les enfants des rues ;
2. Les enfants abandonnés ;
3. Les femmes en situation de grande précarité ;
4. Les mendiants et les vagabonds ;
5. Les ex-détenus sans ressources ;
6. Les aliénés sans abri ;
7. Les personnes handicapées sans ressources ;
8. Les personnes âgées démunies.

Ce programme vise des objectifs d'assistance aux populations vulnérables, avec prise en charge dans des centres spécialisés, doublée d'une démarche d'accompagnement et d'insertion. Les actions standard du programme sont :

- L'appui à la réinsertion familiale et sociale ;

- L'accompagnement à l'insertion socio-économique : (i) la formation et l'apprentissage aux métiers de base ; (ii) l'aide à l'insertion professionnelle ;
- L'accueil et les prestations spécifiques aux différentes catégories dans des centres d'accueil : (i) l'hébergement de durée variable ; (ii) la prise en charge sanitaire ; (iii) l'écoute et le soutien moral, l'orientation et l'information.

4. Le Programme transversal :

C'est un programme national soutenant des actions à fort impact sur le développement humain au niveau de l'ensemble des communes rurales et urbaines non ciblées, et ce, à travers des appels à projets dans les provinces et préfectures. Il vise les actions suivantes :

- Le renforcement de l'ingénierie sociale : (i) la mise en place d'un observatoire de développement humain ; (ii) l'expertise et la diffusion d'expérience ; (iii) le système d'information et de communication ;
- L'accompagnement par un programme de formation et d'assistance technique ;
- La sélection d'un réseau de formateurs / accompagnateurs régionaux pour injecter, au besoin et sur commande des gouverneurs, l'expertise et l'assistance technique au profit : (i) des comités locaux dans les communes et les quartiers ; (ii) des différentes catégories de travailleurs sociaux ; (iii) des cadres et des employés des collectivités et associations impliquées dans le développement humain.

La mise en œuvre de l'INDH s'est traduite par l'élaboration des ILDH, qui sont actuellement en cours. Ces ILDH constituent de véritables plans de développement à moyen et long termes des espaces concernés, qui se traduiront par des projets devant être réalisés dans un délai de trois ans.

Cadre institutionnel de l'INDH

L'INDH s'est dotée d'organes de gouvernance représentés à différents niveaux comme suit :

- Au niveau central, les organes de gouvernance sont :
 - Le comité interministériel stratégique de développement humain, présidé par le Premier Ministre, composé des membres du gouvernement et des directeurs d'établissements et d'organismes publics ;
 - Le comité de direction, présidé par le Premier Ministre, composé des départements de l'Intérieur, des Finances, du Développement social et du Développement rural.
- Au niveau régional, les organes de gouvernance correspondent au comité régional, présidé par le wali de région, comprenant :
 - Les gouverneurs des provinces et préfectures ;
 - Le président du conseil régional et les présidents des conseils provinciaux et préfectoraux ;
 - Les services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics concernés ;
 - Les représentants des ONG régionales, le secteur du micro-crédit, l'université et le secteur privé.
- Au niveau provincial/préfectoral, l'organe de gouvernance est le comité provincial de développement humain, présidé par le gouverneur. Instance décisionnelle, sa composition opérationnelle est comme suit :
 - les représentants des collectivités locales, dont le président du conseil provincial et le président du conseil de la ville chef-lieu ;
 - les services déconcentrés concernés ;
 - les représentants des ONG et du secteur privé.
- Au niveau local, l'organe de gouvernance est le comité local de développement humain, comprend :
 - Les représentants des élus des communes ou arrondissements urbains ;
 - Le président de la commission chargée du développement économique, social et culturel ;
 - Les ONG ;
 - Les services techniques déconcentrés ;

- L'autorité locale.

Cadre financier de l'INDH

Le financement de l'INDH a démarré dès 2005 par la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS), doté d'une affectation de ressources conséquentes, soit 10 milliards de dirhams sur 5 ans pour la phase 2006-2010 répartis comme suit :

- 6 milliards de dirhams provenant du budget général de l'Etat ;
- 2 milliards de dirhams provenant des budgets des collectivités locales ;
- 2 milliards de dirhams mobilisés à travers la coopération internationale.

Depuis l'année 2005 jusqu'à fin 2007, 12.000 projets ont été lancés dans le cadre de l'INDH, dont 50% en milieu rural.

Evaluation de l'INDH

En vue d'évaluer la perception, les comportements et les attitudes des citoyens par rapport à l'INDH et de s'assurer du respect des valeurs principes de cette initiative au niveau de la mise en œuvre, une enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires et de porteurs de projets.

Les avis recueillis par cette enquête ont confirmé que l'INDG a beaucoup contribué :

- (i) à la création d'une dynamique nouvelle à travers les relations citoyens/autorité/élus/associations/services de l'Etat ;
- (ii) à la diversité des actions traduisant une réelle participation de la population dans les choix des projets ;
- (iii) au respect des valeurs, des principes et des démarches de l'INDH dans la détermination des objectifs des projets ;
- (iv) à la responsabilisation et l'autonomisation de la population grâce aux AGR ;
- (v) à l'imprégnation et la généralisation de la culture du suivi-évaluation et de rendre compte ;et
- (vi) à l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base.

L'INDH a, depuis son lancement, pu réaliser des acquis indéniables, notamment en matière d'adhésion et de mobilisation de l'ensemble des acteurs, pour mettre en œuvre cette initiative sur la base d'une approche de développement intégrée et participative.

Cependant, des efforts restent à déployer en matière de renforcement des capacités des collectivités locales et d'organisation de la société civile, notamment en termes de concept et de gestion des projets. Dans ce cadre, une stratégie de formation et de renforcement des capacités a été mise en œuvre. Elle consiste à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la culture de l'INDH et à les former aux outils de gestion des projets, en mettant l'accent sur le transfert des compétences en ingénierie sociale.

Le programme social du gouvernement a permis également d'apporter des protections et des aides à 17% de la population considérée aujourd'hui comme vulnérable. De ce fait, la Caisse de Compensation a maintenu des prix abordables pour les produits alimentaires et le carburant, dans un contexte de renchérissement marqué par des cours internationaux de matières premières.

Les Centres Sociaux d'Accueil de l'Entraide Nationale ont fortement augmenté et la qualité des prestations s'est intensifiée et ce, grâce au renforcement des ressources humaines et de la gouvernance. La lutte contre la mendicité s'est également accrue au moyen de programmes pilotés dans le cadre de l'INDH.

L'Agence de Développement Social (ADS)

L'Agence de Développement Social (ADS) joue un rôle important dans l'amélioration des conditions sociales des populations défavorisées. Ses domaines d'intervention sont :

- Infrastructures Sociales de Base (ISDB) : eau potable et assainissement, soins de santé primaire, éducation, voies de communication, électrification rurale, structures socio-éducatives et protection de l'environnement ;

- Renforcement des capacités / Formation et appui institutionnel : formation, assistance technique, renforcement des capacités des partenaires, information et recherche ;
- Actions génératrices de revenus : formation professionnelle, irrigation, écotourisme, appui aux associations de micro-crédits et soutien aux petites activités agricoles.

L'ADS met en œuvre une politique d'appui à l'INDH, permettant de lutter efficacement contre la pauvreté. Dans ce sens, l'intervention de l'ADS concerne les trois composantes principales du programme INDH, à savoir : le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ; le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ; et le programme transversal.

L'appui que l'ADS apporte à l'INDH s'inscrit dans la définition d'une mission de service public dans laquelle l'ADS, à côté de ses missions traditionnelles, effectue des prestations de service pour appuyer la mise en œuvre de l'INDH par le renforcement des capacités des acteurs locaux pendant les périodes de 2007 à 2010, à travers une intervention en trois axes : (i) la mise en œuvre de l'approche territoriale ; (ii) la formation des acteurs locaux ; (iii) et l'appui à la gestion de projets.

Tableau 1 – Résultats de l'intervention de l'ADS pour les années 2002-2006

Nombre de projets	1765
Nombre de bénéficiaires	3.042.000
Investissement global	745 Millions DH
Contribution de l'ADS	313 Millions DH

Exemple du programme de la région de Marrakech

• A titre d'exemple, on peut citer le programme en cours pour lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural dans la Région de Marrakech-Tensift-El Haouz, dans le cadre d'un partenariat entre le PNUD, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Conseil de la Région et l'ADS. Il concerne les Provinces de Sidi Youssef Ben Ali, Marrakech-Médina, Kelâa des Sraghna, Essaouira, Al Haouz et Chichaoua

Il concerne les actions suivantes :

- La mise en place d'un Fonds Régional pour la Promotion de l'Emploi (FREPE), au niveau de la Région de Marrakech-Tensift-El Haouz, destiné à financer des projets opérationnels de lutte contre la pauvreté ;
- La promotion des actions génératrices de revenus (AGRE), à travers la mise en œuvre de projets opérationnels au profit essentiellement des femmes, des jeunes et des handicapés ;
- La promotion sociale, par la formation qualifiante des groupes défavorisés ;
- L'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services de base liés à la création des activités économiques ;
- La mise en place d'un mécanisme de concertation et de coordination des actions menées par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux dans la région ;
- Le renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux de développement.

Les principales activités réalisées par ce programme sont :

- la réalisation de 73 projets, dont 72 projets générateurs de revenus et un projet de formation ;
- la préparation d'un plan de formation au profit des bénéficiaires, des partenaires et du personnel d'encadrement ;
- La mise en place du concept des « caisses villageoises » à titre pilote.

• Programmes et politiques permettant de lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural

De nombreux programmes en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural ont été initiés par les pouvoirs publics. Ainsi,

La Stratégie de Développement Rural (SDR) 2020, mise en place par le Gouvernement a pour objectifs de développer les zones rurales défavorisées et de valoriser leurs potentialités et de créer des conditions de vie meilleures pour les populations rurales. Les actions de cette stratégie s'intègrent parfaitement dans le cadre des orientations et principes de l'INDH, étant donné qu'elles sont basées sur les mêmes constats et adoptent les mêmes objectifs et principes.

Les principaux objectifs et domaines d'action de la Stratégie de Développement Rural 2020 sont :

- La résorption des déficits en infrastructures et services sociaux de base, de renforcement multisectoriel de l'économie rurale, de diversification des activités génératrices de revenus et d'emplois (AGRE) et de développement du capital humain ;
- La promotion des principes de territorialisation des actions, l'intégration des programmes, la participation des populations concernées à l'élaboration et à la réalisation des programmes et des projets, la décentralisation, la responsabilisation, la contractualisation et le développement de partenariats, la coordination interministérielle aux différents niveaux territoriaux en vue d'atteindre l'objectif d'intégration.

Le Gouvernement a également investi dans les infrastructures de base en faveur des populations rurales à travers des programmes sectoriels spécifiques, dont les principaux sont :

Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER)

Ce programme a été mis en place par le Gouvernement en 1995 pour généraliser l'approvisionnement en eau potable pour populations rurales sur l'ensemble du territoire marocain, en adoptant des solutions adéquates qui s'adaptent aux capacités sociales et économiques des populations concernées. La mise en œuvre de ce programme a été confié à l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) en étroite collaboration avec le Département de l'Eau. Le PAGER, vise l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable des populations rurales du Maroc à 90 % à l'horizon 2007.

L'exécution de ce programme a permis d'améliorer de façon importante le taux d'accès à l'eau potable des populations rurales à l'échelle nationale, qui est passé de 14 % en 1994 à environ 86 % en 2007.

Les systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) réalisés par le PAGER sont de deux types :

- I** - les points d'eau aménagés et équipés, confiés au Département de l'Eau (puits, forages, aménagements de sources et des citernes, pompes, ouvrages de stockage et de distribution d'eau, etc.).
- II**- les systèmes d'approvisionnement, confiés à l'ONEP (conduites d'adduction à partir de conduites régionales et bornes fontaines).

Le mode de gestion est confié à des associations d'usagers pour les points d'eau aménagés et à des gardiens gérants pour les bornes fontaines des piquages.

Approche du PAGER

Le PAGER se distingue par son approche participative de mise en œuvre', consistant à impliquer les populations dans tout le processus de mise en œuvre des projets, qui va de la programmation jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la réalisation des projets. Ce principe a été adopté pour garantir la durabilité des projets. Les bénéficiaires sont tenus de constituer des

associations d'usagers pour accompagner ledit processus et de prendre en charge le fonctionnement des équipements.

Financement

Le PAGER apporte une nouveauté en matière de financement, en recourant au partenariat entre les différentes parties concernées:

- ✓ 80% du budget général de l'Etat dont les bailleurs de fonds ont contribué à concurrence de 68% (dons, prêts concessionnels,..) ;
- ✓ 15% par les collectivités locales à travers leur propre budget ;
- ✓ 5% par la population bénéficiaire, cette contribution est considérée comme une importante condition pour garantir leur adhésion aux projets et assurer la durabilité des installations.

Résultats

Grâce aux réalisations effectuées dans le cadre du PAGER, plus de 12.000 localités, soit près de 6.5 millions d'habitants, ont actuellement accès à l'eau potable dans des conditions convenables..

Programme d'Electrification Rurale Global (PERG)

Ce programme ambitieux a été lancé par le Gouvernement en 1996 pour généraliser l'accès à l'électricité pour les populations rurales dans toutes les régions du pays à l'horizon 2010. Finalement, le PERG a atteint ses objectifs en 2007, de là il est considéré comme l'un des programmes exemplaires dans ce domaine en Afrique.

Approche

Ce programme, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Office National de l'Electricité (ONE), se caractérise par une approche qui privilégie la cohérence de l'ensemble et l'optimisation des coûts. C'est aussi une approche globale à vocation territoriale, technique et financière. Le schéma directeur du PERG s'est basé sur le principe de l'équilibre régional et du moindre coût de réalisation par foyer dans l'objectif de faire bénéficier le maximum de foyers ruraux de l'électrification pour un budget donné. L'analyse de la dispersion de l'habitat est également prise en compte. Le PERG touche donc en priorité les villages dont le coût moyen d'électrification par foyer est le plus faible pour évoluer progressivement vers les villages à coût moyen plus élevé.

Ce programme a été achevé avec succès en 2007 et a permis de raccorder l'ensemble des foyers du monde rural, soit par connexion au réseau pour 91% des foyers, soit par l'électrification décentralisée en installant des kits solaires photovoltaïques pour 7% des foyers (160.000 foyers).

Financement du PERG

Le financement du PERG avait été basé initialement sur un coût d'électrification moyen de 10.000 DH/foyer, nécessitant ainsi des contributions des communes (20%), des foyers bénéficiaires (25%) et de l'ONE (reliquat). Les participations des communes (2.085 DH) et des foyers bénéficiaires (2.500 DH) peuvent être pré-financées par l'ONE avec un remboursement sur 5 ans pour les communes (500 DH par foyer et par an pendant 5 ans) et 7 ans pour les bénéficiaires (40 DH par foyer et par mois pendant 7 ans).

Les participations des communes et des foyers bénéficiaires ont été maintenues à leur niveau initial malgré l'augmentation du seuil d'éligibilité qui est passé de 10 000 DH pour les deux premières tranches (PERG I et II), à 14 000 DH pour la troisième tranche et 20.000 DH puis 27.000 DH pour les deux phases de la dernière tranche (PERG IV).

En 2002, le Gouvernement a procédé à l'accélération du rythme de réalisation du PERG, en vue de généraliser l'accès à l'électricité en milieu rural à l'horizon 2007, au lieu de 2010 prévu initialement.

Ainsi, le nombre annuel de villages électrifiés est passé de 2004 douars en 2002, à 5424 douars en 2005.

Réalisations et impacts du PERG

La réalisation de ce programme a permis d'améliorer considérablement les conditions de vie des populations rurales avec notamment :

- un accès facilité à l'énergie pour la population rurale;
- la création d'emplois de main d'œuvre locale, avec formation ciblée, pour l'entretien et la réparation des kits solaires ;
- le développement social et la création d'activités économiques diverses.
- Amélioration des conditions des établissements publics et communautaires par leur accès à l'électricité (écoles, hôpitaux, maisons de jeunes, etc.).
- élargissement important de l'usage des énergies renouvelables en milieu rural (kits solaires) au niveau de 160.000 foyers.

Programme National des Routes Rurales (PNRR)

Lancé par le Gouvernement en 1995, le Programme National des Routes Rurales (PNRR) dont la mise en œuvre a été assurée par le Département de l'Équipement, vise la construction et l'aménagement de routes rurales pour le désenclavement des populations rurales et l'amélioration de leurs conditions de vie. Il vise à augmenter le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier à 80 % à l'horizon 2015.

La première phase du programme (PNRR I) avait pour objectif de construire 11.236 km de routes rurales, avec un financement de 750 Millions de Dirhams. Elle a été achevée en 2005 et a permis de porter le taux des populations desservies par une route à 54% en 2005 contre 36% enregistré en 1995. Le rythme de réalisation a été de 1000 km/an.

La deuxième phase du programme (PNRR II) a été lancée en 2005 et constitue un prolongement des efforts consentis pour le désenclavement dans le cadre du PNRR I. Le PNRR II vise l'augmentation du taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier de 54 % en 2005 à 80 % à l'horizon 2015 par la réalisation de 15.000 km de routes rurales. Le montant global nécessaire à la réalisation du PNRR2 est estimé à 10 milliards de dirhams

Financement

Les ressources financières allouées pour la réalisation du PNRR se répartissaient entre le budget de l'Etat, le Fonds Spécial Routier (FSR) et les Collectivités Locales.

La mission du Fonds Spécial Routier a été élargie en 1995 et ses ressources ont été étendues grâce à un prélèvement supplémentaire sur les ventes de carburant, pour contribuer au PNRR.

Pour le PNRR II, une Caisse pour le Financement des Routes (CFR) a été créée en 2004. Elle joue un rôle important dans le financement de la construction et l'entretien des routes rurales.

La création de la CFR apporte une solution efficace sur les plans technique et juridique et offre une plus grande souplesse pour l'Administration et la gestion des projets des routes rurales. Elle permet d'accélérer sensiblement la cadence actuelle de réalisation de routes rurales durant le deuxième programme national de routes rurale (PNRR II) qui est lancé à partir en 2005

Approche du PNRR

Les opérations de ce programme ont été arrêtées en concertation avec les élus et les administrations locales. Cette approche participative a été retenue pour répondre réellement aux besoins des populations concernées en terme de projets à réaliser et des priorités hiérarchisés dans le temps.

Impacts du PNRR

La réalisation du Programme National des Routes Rurales a un impact considérable sur le développement du monde rural.:

Infrastructures et services de transport - les usagers de ces routes ont gagné du temps et de l'argent :

- Désenclavement des populations rurales isolées ;
- Les coûts de transport des personnes et des marchandises ont fortement baissés et le transport collectif s'est développé ;
- Meilleur accès aux centres de services sociaux, sanitaires et éducatifs ;
- Développement de l'économie locale, y compris l'emploi et les revenus.

Actions de l'ADS en milieu rural

La stratégie de l'ADS en milieu rural correspond à quatre axes :

- La territorialisation : il s'agit de mobiliser tous les acteurs du développement territorial dans le cadre d'une approche participative, de promouvoir la planification stratégique territoriale, de la mettre en œuvre à travers la réalisation de projets cohérents, répondant aux besoins prioritaires de la population. En définitive, l'objectif est de développer des projets de territoire.
- Le soutien aux AGR : ce soutien permet d'accompagner les micro-exploitants dans la formalisation et la valorisation de leurs activités et d'appuyer l'organisation et le développement de filières de production. Il s'agit aussi de promouvoir le marketing et la commercialisation et de développer des approches globales (telles qu'un bilan de compétences et des enquêtes socio-économiques sur les activités formelles et informelles exercées). Ceci permet de créer des fonds spécifiques pour le soutien des porteurs de projets économiques.
- La formation et le renforcement de capacités des acteurs locaux : l'ADS promeut le développement local par l'appui aux acteurs locaux, le transfert des compétences nécessaires aux acteurs locaux, la structuration du tissu associatif en intervenant à travers la formation, l'appui technique, l'information, la sensibilisation, les études et les recherches ainsi que la formation professionnelle.

Création d'emploi dans l'eau potable rural

L'expérience de la création des micro-entreprises par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans le domaine de l'eau potable rural, initiée depuis 1996, a donné des résultats très positifs. Ces micro-entreprises s'occupent de la maintenance des installations d'alimentation en eau potable en milieu rural, assurant ainsi la durabilité de ses installations et créant en même temps des postes d'emploi. Cette gestion décentralisée présente plusieurs avantages, notamment :

- De garantir une maintenance à moindre coût qui fait appel à la main d'œuvre locale ;
- De maintenir dans leurs localités d'origine des jeunes lauréats des Centres de Formation en valorisant leur formation et leurs connaissances.

A travers la mise en place de 478 micro-entreprises à fin 2006, avec création d'environ 1.800 emplois en milieu rural, dont 500 permanents seulement pour les prestations réalisées pour le compte de l'ONEP.

Rôle du secteur privé

Certaines institutions privées s'impliquent de plus en plus dans le développement rural, en particulier ses aspects sociaux et culturels. C'est le cas notamment de certaines fondations de banques qui initient des actions dans le cadre de partenariats avec le Gouvernement, les ONG ou les bailleurs de fonds internationaux.

Un projet modèle à ce niveau s'intitule « Ecoles Communautaires Rurales ». Par le biais de ce projet, la fondation BMCE bank procède à la construction d'écoles, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, avec l'appui du PNUD qui apporte son assistance aux communautés où sont implantées ces écoles à travers différents programmes d'appui à la lutte contre la pauvreté en adoptant les notions d'approche participative et de développement rural intégré (DRI).

Rôle des ONG

Les associations nationales et locales jouent un rôle très important dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural, en complémentarité avec les actions du Gouvernement, et souvent en partenariat avec lui.

Des centaines de projets de développement local ont été réalisés ou en cours de réalisation par les ONG, parfois pour le compte de l'INDH, du Gouvernement, des organismes publics ou des organismes privés.

- **Démarginalisation des pauvres, y compris les femmes et les autochtones**

Le Maroc a inscrit parmi ses priorités la suppression de la marginalisation des populations pauvres dans les milieux urbains et ruraux, y compris les femmes et les populations locales. Les stratégies du Gouvernement et de l'INDH se fixent comme objectifs le renforcement des actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, la précarité et de l'exclusion, ainsi que la promotion de l'approche genre et la consolidation des droits des femmes, des enfants et des catégories ayant des situations fragiles.

Démarginalisation des pauvres

Tous les programmes et initiatives citées auparavant, notamment les actions de l'INDH, de l'ADS, des Ministères, des ONG concernés et du privé, inscrivent la démarginalisation des pauvres comme priorité et réservent une grande partie de leurs efforts à cette question.

Démarginalisation des femmes

Au Maroc, la participation de la femme est considérée comme primordiale dans toutes les stratégies de réduction de pauvreté et de développement. Cette reconnaissance du rôle de la femme par les pouvoirs publics s'est traduite par l'adoption, en janvier 2004, par le parlement du Code de la Famille, qui constitue une grande avancée dans la consolidation des droits de la femme. Néanmoins, malgré tous les progrès accomplis, la femme reste encore sous-représentée dans les différentes instances administratives, législatives, associatives et privées.

Les départements ministériels réservent une grande importance à l'approche genre et aux jeunes ruraux. L'importance accordée à cet aspect s'est traduite au niveau local à travers des projets de Développement Rural Intégré (DRI). Des ateliers de planification regroupant les femmes du village sont organisés et modérés par des animatrices recrutées à cette fin pour intégrer leurs soucis et leurs propositions dans les plans de développement locaux.

Les associations donnent également une grande importance à la femme dans leurs stratégies d'intervention en assurant leur participation aux projets et aux processus de concertation locaux.

Par ailleurs, la femme rurale en tant qu'acteur essentiel du développement rural, bénéficie d'un renforcement des programmes d'animation féminine avec des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et de formation en matière socio-éducative (300.000 femmes rurales seront formées à l'horizon 2010), ainsi que de la formation des jeunes filles rurales pour l'apprentissage de métiers, notamment dans les domaines de la transformation et de la valorisation des produits agricoles. Ces efforts seront fructifiés par la promotion de petits projets générateurs de revenus.

Des actions sont également menées en faveur des jeunes ruraux en matière d'emploi. Les pouvoirs publics, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé au Maroc mènent un processus de renforcement de la mise en place d'un dispositif opérationnel et autonome d'aide à l'installation des jeunes en milieu rural, en identifiant les actions à mener, les outils à créer et les réformes à mettre en œuvre dans ce domaine. Cette action est menée dans des zones prioritaires de l'INDH et dans les zones choisies sur la base de la représentativité des systèmes de production (bour, irrigué, montagne), et le dynamisme des partenaires potentiels (tels que les services de l'Etat, les collectivités locales, les chambres professionnelles et les associations de jeunes entrepreneurs).

Les acteurs de l'action sociale (INDH, ADS, Etat, associations de micro-crédits, etc.) mènent plusieurs activités et cible les catégories suivantes :

- Les populations pauvres et vulnérables, particulièrement les femmes ;

- Les jeunes (jeunes urbains ou ruraux ne disposant pas d'espaces récréatifs ou culturels, jeunes ruraux ne disposant pas d'internats, jeunes diplômés à la recherche d'emploi ou ayant besoin de formations habilitantes, etc.) ;
- Les personnes ayant des conditions spécifiques (handicapés, enfants abandonnés, femmes maltraitées, etc.) ;
- La population possédant un savoir-faire, mais n'ayant pas les moyens de l'exprimer ;
- La population ne possédant pas de garanties suffisantes pour accéder au système bancaire et pour lesquelles le micro-crédit n'est pas une solution économique ;
- La population fragile ne possédant pas d'assurance maladie.

Les secteurs d'intervention pour l'amélioration des revenus des populations pauvres sont notamment, les petits périmètres d'irrigation, les petites activités agricoles et économiques (telles que les activités de transformation, de valorisation et de commercialisation de produits), la pêche artisanale, le tourisme rural, en utilisant des instruments adaptés comme l'appui par le micro-crédit et les finances de proximité, la formalisation et la valorisation d'activités du tertiaire, l'appui à la commercialisation et l'amélioration des conditions d'accès aux services énergétiques modernes, à une eau salubre et aux services d'assainissement.

Les modes et les mécanismes de financement sont :

- Les subventions pour les actions de formation et de renforcement de capacité, pour les projets socio-éducatifs, de protection de l'environnement, de santé et d'éducation ;
- La subvention à la création de caisses solidaires de développement, pour les projets AGR, qui permettent aux bénéficiaires (les associations, coopératives) de mobiliser et de réorienter l'épargne vers des investissements productifs. Ce mécanisme est assorti d'un appui technique assuré par un organe d'encadrement, du montage à la mise en valeur du projet.
- La mise en place d'un Fonds de Développement Local : mécanisme, qui permet de créer les conditions d'une dynamique de développement local durable, basée sur des diagnostics territoriaux participatifs qui prennent en considération les potentiels et les besoins locaux, par exemple, l'appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et à la gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc.

A titre d'exemple, le programme sur l'Arganeraie mis en œuvre par l'ADS avec l'appui de l'Union Européenne. Il vise essentiellement à :

- Aider les femmes rurales pour améliorer les techniques d'extraction et de commercialisation de l'huile d'argan, ainsi que les techniques de préservation et de gestion durable de la source de matière première ;
- Aider à la mise en place d'une réglementation protégeant le produit (huile) et permettant à la fois la préservation de la ressource naturelle Arganier et la lutte contre la désertification ;
- Appuyer la recherche pour une meilleure valorisation des produits et sous-produits de l'Arganeraie et pour améliorer les qualités de la matière première.

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- D'organiser et structurer un système de coopératives de femmes pour la production d'une huile de qualité ;
- De consolider la structure réglementaire et commerciale du marché de l'huile (par la Certification bio des produits et l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)) ;
- De soutenir et encourager d'autres AGR induites par le projet (telles que le tourisme rural et l'artisanat).

Le budget du programme est estimé à 12 millions d'euros pour les cinq années à venir. L'Union Européenne contribue à hauteur de 6 millions d'euros et l'ADS par 4,2 millions d'euros. Le solde total est constitué par l'apport des populations bénéficiaires.

- Amélioration des conditions d'accès aux services énergétiques modernes, à une eau salubre et aux services d'assainissement.

Accès à l'énergie

Le secteur de l'énergie au Maroc a connu une grande mutation durant la dernière décennie, évoluant d'une situation de contrôle exercée par les pouvoirs publics vers un secteur régi, de plus en plus, par les lois du marché. En effet, plus de 60% de l'électricité produite est assurée par le secteur privé. L'offre d'électricité est aussi renforcée par les interconnexions électriques, réalisées avec l'Espagne (l'Europe) et l'Algérie (l'Union du Maghreb Arabe (UMA), et par la suite le monde arabe). Le gazoduc Maghreb-Europe, qui traverse le Maroc, offre aussi une possibilité de diversification des ressources avec le développement de centrales à cycle combiné.

Programme d'Electrification Rurale Global (PERG)

Le Gouvernement s'est engagé dans un vaste Programme d'Electrification Rurale Global (PERG), lancé en 1996 et mis en œuvre par l'Office National de l'Electricité (ONE), recourant à l'électrification par raccordement au réseau (à hauteur de 91%) et pour 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits solaires photovoltaïques. C'est en fait un programme participatif, dont le financement est assuré par trois partenaires : les collectivités locales, les foyers bénéficiaires et l'ONE.

Ce programme a permis d'améliorer considérablement l'accès rural à l'énergie, durant ces dix dernières années : de 18% à fin 1995, le taux d'électrification rural (Ter) a été porté à 50% en 2001, à 81% à fin 2005 et en 2007 l'ensemble des foyers du monde rural ont été électrifiés (soit 17.208 villages en plus électrifiés, c'est-à-dire 7.650.000 habitants).

De plus, le projet de l'électrification décentralisée par kits solaires a permis la création d'emplois de main d'œuvre locale, le développement social et la création d'activités économiques diverses.

Plan d'Action National (PAN) de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

Depuis juin 2004, le Maroc s'est doté d'un Plan d'Action National (PAN) de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique qui vise d'une part la réalisation de parcs éoliens (600 MW), qui participent au développement socio-économique de nombreuses régions grâce au nombre d'emplois directs et indirects créés, et de centrales thermo-solaire à cycle combiné intégré, ainsi que la prospection de valorisation énergétique biomasse et cogénération. D'autre part, l'objectif est d'améliorer les profils de consommation énergétique dans le secteur résidentiel, par l'installation de 400.000 m² de capteurs solaires et le développement des chauffe-eau solaires dans le cadre du Programme de développement du marché Marocain Solaire Thermique (PROMASOL).

Il vise aussi à lancer des programmes d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie (potentiel d'économie annuelle de 360.000 TEP), du tertiaire (potentiel d'économie de 150.000 TEP), du transport et pour les fours de boulangeries et des bains collectifs (hammams) (3.000 unités), les fours de potiers (400 unités) et les foyers améliorés.

Par ailleurs, ce PAN de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique promeut des services de proximité en milieu rural et urbain, contribuant à l'accès à l'énergie notamment au moyen de la création de 500 micros entreprises de services énergétiques ou encore des sociétés de services énergétiques (ESCO).

Le Programme National d'appui au développement des «Maisons Energies » (ME) en milieu rural :

Le projet se propose d'apporter une contribution à la création du cadre favorable et un appui à la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural, menée par le Ministère de l'Energie et des Mines, notamment concernant le plan de développement des énergies renouvelables et le PERG. Le projet vise la capitalisation de l'expérience acquise lors de la première phase du programme pour généraliser à l'échelle nationale le concept de micro-entreprises énergétiques, dites ME. En fait, le projet appuie la création de 1.000 micro-entreprises énergétiques en milieu rural. Des jeunes promoteurs issus du milieu rural sont recrutés, formés et encadrés pour la mise au point de leurs plans d'affaires et pour le démarrage et le développement de leurs activités. L'apport financier de l'ADS permet d'assurer la sélection des jeunes

entrepreneurs, de prendre en charge les coûts de formation technique et de gestion des micro-entreprises, de même que leur appui logistique, leur suivi technique et l'appui des jeunes promoteurs au développement de nouveaux partenariats. Les partenaires du programme sont l'ADS, le PNUD, le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) et le Ministère de l'Energie et des Mines, Ministère de tutelle du projet. Les objectifs spécifiques du programme ME sont :

- Le renforcement de la structure de gestion et la décentralisation de ses opérations par la création de relais opérationnels régionaux ;
- La mobilisation d'un partenariat diversifié, actif et durable ;
- La sensibilisation et le renforcement des capacités sur l'énergie rurale et le concept ME, par la promotion continue des objectifs du projet et le plaidoyer auprès des décideurs, des partenaires potentiels et des législateurs ;
- La promotion des mesures législatives réglementaires pour la création de l'environnement favorable au développement de l'énergie rurale.

Programmes « Bois énergie »

Les programmes « Bois énergie », visent à réduire la consommation du bois. En effet, le bois de feu est la source énergétique première pour des activités traditionnelles et aux besoins des populations au Maroc (chauffage et usages domestiques en milieu rural, hammams et fours collectifs en milieu urbain). Il représente actuellement 30% de la consommation énergétique nationale totale. Cette forte pression sur la biomasse ligneuse conduit à un déséquilibre entre la production durable et la consommation en bois et entraîne inéluctablement une déforestation annuelle de plus de 30.000 ha entraînant notamment une désertification, l'érosion des sols et l'envasement des barrages.

Programme de développement du marché Marocain Solaire Thermique (PROMASOL)

Le PROMASOL, à l'instar du PERG pour la filière photovoltaïque, vise la généralisation de l'accès à l'eau chaude sanitaire produite par des chauffe-eau solaires, avec un niveau de prix qui permet, à l'acheteur, d'effectuer une économie sur sa facture de consommation d'énergie avec des outils de financement innovants (tels que l'adaptation des crédits à la consommation, les mécanismes incitatifs au développement de l'offre technologique et à la réduction des prix et l'aménagement fiscal).

Accès à l'eau potable

La prise de conscience de développer les services de l'eau a pris racine dès les années 60 dans le cadre d'une politique volontariste de construction des barrages et de prospection des ressources souterraines, en vue d'assurer les besoins en eau potable des populations, ainsi que la satisfaction des besoins pour développer l'agriculture considérée comme prioritaire et également pour l'industrie. Il a donc fallu agir sur le plan tant institutionnel que la mobilisation des fonds afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et étendre le service qui était encore à l'état embryonnaire. Ainsi, le Maroc a pu mobiliser plus de 13 Milliards de m³ d'eau (débit régularisé), qui sont destinés en particulier pour l'irrigation (92%) et pour l'eau potable et industrielle (8%).

Depuis sa conception de départ, la politique de l'eau menée s'est longtemps focalisée sur la mobilisation des ressources. Il a fallu attendre 1995 et la promulgation de la loi sur l'eau (10-95) pour introduire une série de principes fondamentaux de gestion durable et intégrée des ressources en eau.

Concernant les équipements de traitement de l'eau potable, un saut quantitatif très important a été enregistré puisque la capacité de production est passée de 4,5 m³/s en 1955 à 54,6 m³/s en 2006, avec un volume d'eau potable produit ayant passé de 80 millions de m³ en 1955 à 890 millions de m³ en 2006. Cette croissance a également été observée en matière de linéaire de conduites de production, qui a été multiplié par un facteur de 12 durant la même période en passant de 500 km en 1955 à 6030 km en 2005.

En matière de distribution, la capacité de stockage a été multipliée par un facteur de 8,4 durant cette même période. Plus encore, c'est le linéaire global des réseaux de distribution qui témoigne

réellement de cette croissance dans la mesure où il s'est accru de 22,4 fois, mettant ainsi en évidence l'investissement substantiel qui a été consenti en matière de branchements.

Il va sans dire que le développement des infrastructures de mobilisation, de production et de distribution de l'eau potable a bien entendu eu un impact direct sur la sécurisation de l'alimentation des populations. C'est ainsi que la totalité de la population urbaine a accès à l'eau potable avec un taux de branchement atteignant les 92% à fin 2006. Ce résultat est le fruit des efforts consentis par l'Etat pour sécuriser l'alimentation des villes et les agglomérations urbaines grâce en particulier à la création de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), en 1972. L'ONEP représente donc l'organisme public chargé de la planification du secteur de l'eau potable au Maroc. Il est l'opérateur public en matière de production d'eau potable à l'échelle du pays (avec plus de 80% de la production nationale) et assure aussi le service de distribution d'eau potable pour le compte de près de 500 communes.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable en milieu rural, la mise en œuvre du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER), lancé en 1995, a permis de faire passer le taux d'accès de 14% en 1995 à 86 % fin 2007. (voir la présentation du PAGER dans le chapitre sur le milieu rural).

L'accès à l'assainissement

L'accès des populations à l'assainissement liquide au Maroc a connu d'importants progrès ces dernières années, suite au lancement par le Gouvernement en 2006 du Programme National d'Assainissement et d'épuration des eaux usées (PNA), dans l'objectif de pallier aux retards constatés relatifs au taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain et à l'épuration des eaux usées.

Ce programme qui a été initié conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Département de l'Environnement vise deux principaux objectifs à l'horizon 2015 :

- (i) atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% en milieu urbain ;
- (ii) et rabattre la pollution domestique de 60% en 2010 et 80% en 2015. Il concerne 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement a adopté un plan triennal couvrant la période 2006-2008, qui concerne 89 villes et centres urbains, soit 6,7 millions d'habitants.

Le montant global du programme d'investissement est de l'ordre de 43 Milliards de Dirhams et le coût de la première phase est estimé à 4,8 Milliards de Dirhams.

Consistance du PNA

Ce programme concerne 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants en 2005. Le programme comprend :

- Des investissements en assainissement avec réhabilitation et extension des réseaux et branchements, et renforcement du réseau pluvial ;
- Des investissements en épuration avec prétraitement, traitement primaire, secondaire, tertiaire et émissaire en mer selon les cas ;
- Le renouvellement des équipements ;
- L'acquisition de matériel d'exploitation.

Action prioritaire du PNA : le Programme de Dépollution du Bassin de Sebou

Dans le cadre de la dépollution du bassin de Sebou qui connaît une dégradation de la qualité des eaux, un programme visant la dépollution des rejets domestiques et industriels, a été lancé par le Département de l'Environnement, le Ministère de l'Intérieur (MI) et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP). Ce programme constitue une composante essentielle et prioritaire du Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA). Ce programme se fixe les objectifs suivants :

- améliorer l'accès des populations cibles aux services d'assainissement

- mettre en place des stations d'épuration des eaux usées domestiques et des stations de prétraitement dans les unités industrielles.
- réduire la pollution de l'eau du bassin de Sebou de plus de 60% en 2010.

(Voir encadré 1).

Financement du PNA

Les 43 milliards de dirhams du programme d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- 16.1 milliards de DH (38% du total) pour la réalisation des infrastructures liées à l'extension et la réhabilitation des réseaux, les ouvrages d'interception, de pompage, d'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration ;
- 11.9 milliards de DH (28% du total) pour la réalisation des stations d'épuration ;
- 5.6 milliards de dirhams (13% du total) pour le renouvellement ;
- 2.6 milliards de dirhams (6% du total) pour le matériel d'exploitation ;
- 6.8 milliards de dirhams (15% du total) pour les quartiers périphériques et les zones rurales dont une partie est ciblée par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Afin de subvenir aux besoins en financement de cet important programme, une rationalisation des mécanismes de financement disponibles (tarification et emprunts) a été préconisée, ainsi que la contribution de l'Etat, selon le processus suivant :

- Le budget général de l'Etat devra supporter environ 30 % du programme
- La contribution des usagers, via les tarifs, à hauteur de 70% du programme.

Les financements mobilisés pour la réalisation de ce programme sont versés au Fonds National de l'Assainissement Liquide et au Fonds National de l'Environnement (FNE), gérés par le Gouvernement.

Mise en oeuvre

Jusqu'à fin 2007, le PNA a assuré une contribution au financement des projets d'assainissement dans plus de 64 villes et centres urbains sur l'ensemble du territoire national.

Des subventions de l'Etat ont été accordées annuellement pour la réalisation des projets du PNA, dans un cadre partenarial avec les autres intervenants. Dans ce sens, le Gouvernement a accordé en 2006 une subvention de 242 MDH, alors qu'en 2007 il a accordé une enveloppe de 300 MDh, et 250 MDH en 2008.

Par ailleurs, le PNA bénéficie de l'appui des bailleurs de fonds internationaux (Union Européenne, BEI, KFW, AFD, JBIC, etc.).

L'un des exemples de l'appui des partenaires internationaux à ce programme est celui de l'Union Européenne qui a octroyé un don de 30 Millions d'Euros pour ce programme dans sa composante relative au programme du Bassin de Sebou (encadré 1).

Le suivi de la réalisation de ce programme est assuré par une commission nationale créée à cet effet.

Impacts du PNA

Outre sa contribution à une avancée remarquable du Maroc en termes d'équipements d'assainissement et d'épuration des eaux usées, le PNA aura un impact positif sur plusieurs secteurs, notamment :

- La réduction de la dégradation de l'environnement ;
- La promotion des activités économiques ;
- La création d'emplois : le PNA permettra de créer environ 10.500 emplois dans les corps de métiers (tels que des cadres, des ingénieurs, du personnel d'exécution et de manœuvre) ;

- La contribution à une meilleure image du pays qui favorise la stratégie de développement touristique adoptée par le Maroc pour l'horizon 2010 ;
- La réduction des risques sur la santé des populations ;
- La possibilité de réutilisation des eaux usées épurées : la réutilisation des eaux usées épurées devient un axe stratégique de la politique de l'eau, particulièrement pour l'irrigation. Les projets du PNA créeront un potentiel en eau épurée, qui permettrait d'irriguer une superficie globale de l'ordre de 60.000 hectares.

Mesures d'accompagnement

Afin de garantir la réussite de ce programme, sa mise en oeuvre est accompagnée d'un certain nombre de mesures ayant trait aux aspects institutionnels, réglementaires, financiers, de sensibilisation, communication et renforcement de capacités.

Encadré 1 :



Rôle des opérateurs de l'eau et de l'assainissement :
l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)

L'ONEP a par ailleurs vu ses statuts étendus par l'Etat en 2000 pour lui permettre de prendre en charge également le service d'assainissement pour le compte des communes, qui le souhaitent. L'ONEP a mis en place dès 2001 une stratégie qui repose sur les trois axes suivants : (i) le renforcement et la sécurisation de l'AEP en milieu urbain ; (ii) la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural ; et (iii) la prise en charge de l'assainissement (collecte et épuration) pour une gestion intégrée du cycle urbain de l'eau. Le programme de généralisation de l'accès à l'eau potable s'est traduit par un taux d'accès de près de 86% à fin 2007, avec pour objectif d'atteindre un taux de plus de 90% à fin 2008.

Parallèlement aux importants efforts consentis en matière de développement des infrastructures et de mobilisation des financements dans le cadre du programme de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, il a été nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion adaptés aux contraintes du milieu rural permettant d'assurer la pérennité, la qualité de service et la promotion de l'emploi en milieu rural.

Dans la perspective d'accompagner les projets de développement des autres secteurs économiques (tourisme, industrie, urbanisme,...), l'ONEP a procédé à l'affinage de son programme pluriannuel d'investissement pour la période 2007-2010. Les investissements prévus s'élèvent à environ 17.124 milliards de dirhams. Les principaux objectifs attendus sont :

- La pérennisation, la sécurisation et la consolidation des infrastructures existantes alimentant les différentes villes et centres du Royaume et ce à travers :
 - Le renforcement de la production ;
 - L'amélioration du taux de branchements individuels au réseau de distribution pour l'amener de 92% à 96% à fin 2010.
- L'achèvement des projets relatifs à la généralisation de l'alimentation en eau potable du milieu rural, afin d'amener le taux de desserte à plus de 90%, soit une population rurale additionnelle de l'ordre de 1,7 millions d'habitants. et ce en vue de réaliser :
 - L'accès à l'eau potable d'une population additionnelle résidant dans les localités rurales de 1,3 millions d'habitants ;
 - L'intervention dans 146 nouveaux petits centres ruraux, pour une population globale estimée à 400.000 habitants ;
 - L'amélioration de l'alimentation des populations par l'accès aux branchements sociaux ;
 - L'amélioration du niveau de service dans le milieu rural, en passant de l'usage des bornes fontaines vers l'AEP par branchement individuel.
- La réalisation d'un programme d'investissement dans le secteur de l'assainissement liquide au niveau de 121 villes et centres, en vue de participer activement à la protection des ressources en eau et de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires des populations concernées, estimées à 3,7 millions d'habitants. Il est à noter que cette tranche fait partie du programme prioritaire du Programme National d'Assainissement et d'épuration des eaux usées (PNA).

Les régies

La gestion des installations d'assainissement est assurée par des Régies Autonomes de Distribution d'Eau et d'Electricité. dans 16 villes et centres : Agadir, Fès, Oujda, Marrakech, Béni Mellal, Meknès, El Jadida, Kenitra, Larache, Nador, Settat, Safi, Soualem, Sahel, Sidi Rahal Chatii, Droua ;

Les sociétés délégataires

Le service d'assainissement de l'eau potable et de l'électricité sont confié par les communes d'un certain nombre de villes à des sociétés privées, dans le cadre d'un contrat de concession. En effet, 4 concessions ont été confiées pour gérer l'assainissement dans les villes du Grand Casablanca, Rabat-Salé, Tanger et Tétouan.

Les communes

Les Communes sont responsables, d'après les textes en vigueur, des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement au sein des villes. Néanmoins, ces communes peuvent déléguer la gestion des ces services aux Régies de distribution, à l'ONEP ou à des sociétés privés dans le cadre de concessions.

Le Programme National de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales

Le diagnostic de la situation environnementale des écoles en milieu rural a montré que 12.180 écoles primaires, soit environ 62% des 17.500 écoles rurales, présentent un manque important en matière d'infrastructures de base en eau potable et en assainissement, ce qui a un impact négatif sur l'environnement, la santé des écoliers et le cadre de l'action éducative.

Pour remédier à cette situation, le Département de l'Eau et de l'Environnement et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ont élaboré conjointement un Programme National de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales au profit d'environ 2 Millions d'écoliers. Ce programme vise les objectifs suivants :

- Intégrer l'éducation environnementale au niveau de 17.500 écoles primaires rurales ;
- Améliorer l'environnement des écoles rurales par la mise en place des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au niveau de 12.180 écoles ;

La première composante concerne l'équipement des écoles primaires présentant un déficit en matière d'infrastructures de base par :

- La mise en place d'installations sanitaires (W.C. et lavabo, ainsi qu'une fosse septique) au niveau de près de 10810 écoles primaires ;
- La mise en place d'un système d'approvisionnement en eau potable au niveau de 10210 écoles.

La deuxième composante concerne la réalisation d'activités d'éducation environnementale dans toutes les écoles rurales à travers la création de clubs de l'environnement dans les écoles et des formations en la matière pour le corps enseignant.

Le coût global du programme est estimé à environ 1 Milliard de Dirhams réparti comme suit :

- 105,8 Millions de Dirhams pour la composante éducation environnementale ;
- 276,5 Millions de Dirhams pour l'approvisionnement en eau potable ;
- 604,5 Millions de Dirhams pour la mise en place d'infrastructures sanitaires et d'assainissement.

Le financement est assuré à travers le budget de l'Etat, la contribution des programmes et projets gouvernementaux comme l'INDH, des organismes publics, des collectivités locales, du secteur privé et des ONG,

La mise en œuvre de la première phase du programme a été lancée au niveau des écoles rurales de quelques régions et provinces, telles que Marrakech-Tensift-Al Haouz, Meknès-Tafilalet, Doukkala-Abda, l'Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate et Guelmim-Essemara.

Le Département de l'Eau a également réalisé un certain nombre d'actions pilotes par l'équipement des écoles rurales se trouvant au voisinage des barrages.

Priorités en matière de santé

- Amélioration des infrastructures de santé en ville et à la campagne

Face à un isolement social des populations rurales et des inégalités croissantes en milieu urbain, des efforts importants ont été déployés par le Gouvernement marocain pour améliorer l'accès aux services de soins et leur qualité, et pour accroître la capacité du système public de santé, afin de répondre aux besoins de la population.

Une grande partie de la population n'avait pas accès aux services de santé, particulièrement en milieu rural, et l'accroissement de la population urbaine a entraîné de ce fait un accroissement rapide des besoins en service de santé en milieu urbain également. C'est pourquoi les capacités d'accueil et de service ont été améliorées :

- Des Etablissements des Soins de Santé de Base (ESSB) ont été développés et visent entre autre à :
 - Réduire les disparités entre les régions ;
 - Réduire les disparités entre zones urbaines et rurales ;
 - Suivre l'accroissement et les mouvements de la population marocaine ;
 - Le réseau hospitalier a été développé, notamment par :
 - La construction de nouveaux hôpitaux généralistes ;
 - L'extension et la réorganisation du réseau de Centres Universitaires Hospitaliers (CHU).
- Par ailleurs, un processus de généralisation de la couverture maladie a été engagé par les pouvoirs publics à travers la mise en place de trois instruments :
- L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour les salariés des secteurs public et privé ;
 - Le Programme INAYA pour les travailleurs indépendants ;
 - Le Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis (RAMED).

Réhabilitation et gériatrie:

Le gouvernement marocain n'a cessé de se préoccuper des personnes handicapées et des personnes âgées, et développer les capacités pour protéger cette catégorie de la population. La prévalence des handicaps au niveau de la population générale est de 5,12 %, soit 1 530 000 personnes handicapées.

D'autre part, l'augmentation de l'effectif des personnes âgées posera un problème de santé dans le futur proche (changement de la pyramide des âges), cette augmentation est en rapport avec la diminution de la mortalité et l'augmentation de l'espérance de vie.

L'effectif de la population du 3ème âge (60 ans et plus) été de 8.1 % de la population totale en 2004, il sera de 11% en 2020. L'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées constitue donc une des priorités majeures des pouvoirs publics marocains. Dans cette perspective, le Ministère de la Santé s'est engagé dans le cadre de sa stratégie sectorielle à renforcer les structures, entre autres, les unités de Gériatrie, les structures de rééducation et d'appareillage à l'échelon national, en moyens humains, matériels, locaux nécessaires pour une prise en charge adéquate des personnes handicapées et des personnes âgées dans le domaine de la santé.

La stratégie adoptée vise:

- Prévention des déficiences et de l'handicap à travers les différents programmes sanitaires (santé de la mère, santé de l'enfant, maladies chroniques, accidents de la voie publique et du travail,...) ;
- Offre de soins curatifs, de rééducation et de réhabilitation au niveau des formations hospitalières et d'actions ambulatoires au profit des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Développement des structures de rééducation, d'appareillage orthopédique et des unités de gériatrie à l'échelon national ;
- Formation continue à l'échelon national des médecins, des orthoprothésistes, des kinésithérapeutes, des orthophonistes et des psychomotriciens ;
- Mise en place d'une stratégie nationale de prévention et de prise en charge des soins de santé des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Mise en place d'une stratégie d'information, de sensibilisation et de communication pour la prévention et la promotion en matière de prise en charge de l'handicap et des personnes âgées ;
- Collaboration avec les départements publics, les facultés de médecine, les instituts de formation aux carrières de santé, les associations nationales, la coopération et les ONG internationales travaillant dans le domaine de l'handicap et de la gériatrie.

La santé maternelle et infantile :

La mortalité maternelle est l'indicateur révélateur de la condition féminine, de l'accès des femmes aux soins de santé et de la façon dont le système de santé répond à leurs besoins. L'amélioration de

la santé des femmes et des enfants est devenue depuis 1987 le centre d'intérêt du Ministère de la Santé. De grands efforts ont été déployés pour lutter contre la morbidité et la mortalité maternelle et infantile.

Toutefois d'après les indicateurs de la santé de la mère et du nouveau-né, surtout en milieu rural, sont en deçà des objectifs assignés par le Ministère de la Santé.

Tableau : Mortalité maternelle et néonatale récapitulatif en milieu urbain et rural

INDICATEURS	RURAL	URBAIN
Accouchements assistés	38%	83%
Consultations prénatales	48%	89%
Mortalité maternelle	267 pour 100.000 NV	186 pour 100.000 NV
Mortalité néonatale	33%0	24%0

A coté de ces indicateurs d'autres indicateurs d'ordre socio culturelle, économique et géographique persistent. Ainsi:

- 714 communes sont dans des zones montagneuses (30% de la population du pays) ;
- 60% des femmes sont confrontées à des problèmes d'accessibilité physique.

Actions engagées:

Le programme de la Maternité Sans Risques s'est fixé comme objectif la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

Sa stratégie est basée sur le développement des soins obstétricaux d'urgence qui priorisent la prise en charge des complications les plus imprévisibles et les plus menaçantes pour la vie des femmes et des nouveaux-nés et qui peuvent être traités avec succès si on les prend en charge dans les meilleurs délais. Les principaux axes stratégiques d'intervention portent sur:

- . l'optimisation de l'organisation des services de santé ;
- . l'implication de tous les acteurs concernés (approche communautaire) ;
- . la repositionnement de la Stratégie IEC ;
- . Implication des professionnels de santé du secteur privé;
- . le renforcement de la recherche opérationnelle.

Chaque région et province a son propre Plan d'action 2006-2015

Perspectives du plan d'action 2006-2015 :

Un plan d'action (2006-2015) en faveur de la santé de la mère et de l'enfant a été adopté par le Gouvernement. Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement et vise la réduction de deux tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015. Ces principaux axes portent sur :

- Renforcement en ressources humaines et optimisation de leur gestion
- Elargissement de l'accès aux services de SMI/PF.
- Mise à niveau du plateau technique.

Actions de l'ADS

L'ADS intervient dans le domaine de la santé, en coordination avec le Ministère de la Santé et des autres partenaires, à travers :

- La contribution à l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services de santé, notamment dans les régions désenclavées,;
- L'accompagnement des programmes de santé publique prioritaires ;
- Le renforcement institutionnel des associations locales dans le domaine de la santé ;

- La contribution à l'amélioration de l'accès aux soins par la mise en place de « caisses mutuelles communautaires », dans le but d'améliorer l'accès économique de la population aux médicaments, aux examens complémentaires;
- L'amélioration des conditions de prise en charge des patients dans les formations sanitaires des régions défavorisées ;
- L'intégration de la dimension santé dans l'accompagnement social des projets de relogement des habitants des quartiers insalubres ;
- Le développement de différentes approches communautaires en appui aux programmes de santé publique et de santé de base.

• Programmes de vaccination des enfants

Le programme de vaccination des enfants au Maroc a connu un développement très important lors de la dernière décennie, avec une généralisation à travers des campagnes régulières de vaccination. Parmi les activités réalisées on peut citer :

- L'introduction du vaccin contre l'hémophilus,
- La vaccination contre la rougeole de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans, et
- L'élaboration d'outils juridiques nécessaires à la pérennisation et à la consolidation des acquis du Programme National d'Immunisation.
- La mise en œuvre de plusieurs programmes et initiatives de vaccination.

Le Programme de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME)

Ce programme a été instauré par le Ministère de la Santé en 2001 en partenariat avec l'OMS et l'UNICEF. Il répond à un besoin de santé publique et a pour objectif de cerner les problèmes de santé de l'enfant et du nourrisson dans les différentes formations de santé à travers le Maroc, notamment dans le monde rural, dans l'objectif d'améliorer les indicateurs de la santé infantile.

Néanmoins, le succès de la PCIME passe aussi bien par la mobilisation d'autres secteurs économiques, éducatifs et sociaux, que par sa réévaluation perpétuelle et sa mise à niveau.

En 2005, la PCIME est mise en œuvre au niveau de 25 provinces et sa généralisation a été inscrite dans le plan d'action national en faveur de l'enfant pour la décennie 2005-2015.

• Adoption de mesures efficaces pour lutter contre le VIH/sida

Dans la lutte contre le Virus de l'Immunodéficience Humaine (SIDA), le Maroc figure parmi les pays qui ont réussi à généraliser l'accès et la gratuité du traitement à la trithérapie des personnes atteintes. La première campagne nationale de communication de prévention dans un pays arabo-musulman a démarré en 2004 au Maroc.

En effet, l'inauguration de "l'hôpital de jour" pour la prise en charge des cas de VIH/SIDA à Casablanca, attestent de l'engagement du Maroc pour lutter contre le SIDA.

D'autre part, une stratégie de lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles IST/SIDA a été mise en place. Elle est basée sur la prévention de ces infections et la réduction d'impact auprès des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Elle vise essentiellement :

- Le renforcement du système de surveillance épidémiologique (de routine et au niveau des sites sentinelles) ;
- L'implantation de l'approche syndromique, au niveau des établissements de soins de santé de base, et la sensibilisation des médecins et des pharmaciens du secteur privé, pour améliorer l'accès et la qualité de la prise en charge des cas d'IST ;
- L'amélioration du diagnostic et de la qualité de prise en charge de l'infection VIH/SIDA ;
- Le renforcement de la décentralisation des activités à l'échelon régional et périphérique ;
- Le renforcement de l'implication multisectorielle, de la société civile et des ONG dans la lutte contre les IST/SIDA ;

- L'intensification des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC), tout en privilégiant la communication de proximité auprès des groupes à risque ;
- Le soutien des activités de surveillance de femmes enceintes dans le cadre des consultations prénatales.

Dans ce cadre, un partenariat entre l'ADS, et l'Association de Lutte Contre le Sida (ALCS) a été conclu pour la mise en œuvre d'un programme d'appui, qui vise l'amélioration des conditions de vie socio-économiques et la réduction de l'impact de l'épidémie sur les populations vulnérables, infectées et affectées par le VIH/SIDA, et ainsi renforcer les compétences des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA, pour leur autonomisation économique et sociale.

De plus, ce partenariat vise la promotion de la santé, à travers des personnes relais et des agents de développement communautaires, en matière d'hygiène et de prévention des maladies transmissibles et de santé maternelle et infantile, ainsi que l'aménagement et l'équipement de centres de dépistage anonymes et gratuits, les activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois au profit des malades et des personnes vulnérables et par la formation. Les objectifs spécifiques sont de :

- Sélectionner les personnes vivant avec le VIH, leurs ayants droit et les populations vulnérables bénéficiant des projets de prévention de proximité de l'ALCS ;
- Permettre à ces personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ou vulnérables de mener un Diagnostic Communautaire et Participatif des besoins en matière de prévention et de compétences professionnelles ;
- Appuyer techniquement ces personnes vulnérables, infectées et affectées par le VIH/SIDA, en matière de formation et de qualification professionnelle ;
- Appuyer financièrement, ces personnes vulnérables, infectées et affectées par le VIH/SIDA, par la mise en œuvre d'AGR.

Le budget du programme est de 1,3 millions dirhams et l'ADS contribue à hauteur de 1 Million de dirhams.

Il y a lieu de souligner que d'importants acquis en matière de lutte contre les IST/SIDA ont été enregistrés grâce à la surveillance épidémiologique, la prévention, la prise en charge des malades et à l'implication de la société civile et des autres départements sociaux.

• Prévention et traitement du paludisme

Le Maroc a réalisé des avancées remarquables dans la lutte contre le paludisme et il a réussi à éliminer cette maladie au niveau de toutes les régions du pays. Seuls des cas résiduels ont été enregistrés jusqu'en 2004. Le programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) a atteint l'objectif qu'il s'était fixé comme à savoir l'élimination du paludisme autochtone avant l'an 2007.

• Lutte contre la tuberculose et d'autres maladies contagieuses

Depuis plus de deux décennies, des stratégies conformes au contexte épidémiologique spécifique à chaque maladie ont été élaborées et mises en œuvre pour les principaux programmes prioritaires. Les interventions menées à ce jour dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles ont entraîné une baisse rapide et régulière des taux de mortalité néonatale, post-néonatale, juvénile et infanto juvénile, depuis le début des années 80.

Par ailleurs, l'analyse comparative des causes de décès entre les années 1980 et 2000, classées selon les grands chapitres de la dixième classification internationale des maladies, fait ressortir une réduction notable des maladies infectieuses et parasitaires au Maroc (de 17,9% à 4,7%, soit 3,8 fois moins par rapport à 1980) et une légère réduction des maladies du chapitre infections, dont l'origine se situe dans la période périnatale (de 10,3% à 9,3%).

Gestion des ressources naturelles

Malgré les efforts consentis en matière de gestion conservatoire des ressources naturelles, le diagnostic des systèmes d'exploitation de ces ressources au Maroc révèle que les ressources naturelles ont de plus en plus de mal à se renouveler et à assurer leur pérennité. Ce constat est le résultat de divers dysfonctionnements, qui ont eu pour conséquence la dégradation desdites ressources. Le degré et la nature de la dégradation des ressources naturelles au Maroc est variable selon les différents écosystèmes naturels concernés.

- Stratégies d'investissement dans le développement durable des revenus de l'exploitation des ressources naturelles

Le Maroc dispose d'un patrimoine naturel diversifié en relation avec la diversité de ses écosystèmes terrestres, aquatiques et marins (forêts, steppes, zones humides, littoral de 3500 Km, etc.). Ces écosystèmes sont riches en biodiversité et en ressources renouvelables que le pays s'est engagé à protéger, développer et gérer durablement pour l'intérêt des populations locales, la communauté nationale et l'environnement global.

Les forêts :

Le patrimoine forestier est riche et diversifié. Les formations forestières et les nappes alfatières couvrent une superficie d'environ 9 millions d'hectares, dont 5,8 millions boisés, soit 8% du territoire national. Le secteur forestier génère une valeur annuelle de près de 5 milliards de Dh au profit des populations usagères qui représentent près de la moitié de la population rurale. 8 à 10 millions de journées de travail sont générées par an, soit l'équivalent de 50.000 emplois permanents.

En plus, le secteur forestier participe à hauteur de 30% des besoins de bois d'œuvre et d'industrie (600.000 m³/an), 30% du bilan énergétique national (11 millions de m³/an, soit 4 millions de tonnes équivalent-pétrole), 4% de l'offre mondiale de liège (150.000 qx/an) et 17% des besoins du cheptel (équivalent de 15 millions de Qx d'orge).

La mobilisation des produits forestiers est prise en charge par 500 entreprises d'exploitation forestière, 30 entreprises de récolte de liège, 50 unités de sciage de bois de cèdre, 14 unités de transformation de liège, une unité de fabrication de pâte à papier, 4 unités de fabrication de panneaux et 40 unités d'exploitation, de transformation, de conditionnement et d'exportation de plantes aromatiques et médicinales. Le mouvement coopératif, actuellement en restructuration, est le fait de 110 coopératives, groupant environ 5.000 adhérents.

Au cours de la période 2002-2006, les cessions des produits ont généré une recette de l'ordre de 2 milliards de dirhams, au profit des communes rurales concernées qui ont bénéficié de la majeure partie à hauteur de 75%. En plus de l'Etat, ont bénéficié également les collectivités ethniques et les conseils provinciaux. Ces recettes forestières participent dans une large mesure aux financements des projets communautaires locaux et en particulier les infrastructures de base qui améliorent les conditions de vie des populations.

Enfin, une priorité est donnée à la valorisation des produits forestiers et l'instauration de véritables filières de collecte, de production, de transformation et de commercialisation de produits ligneux ou de sous produits de la forêt. Dans ce registre, l'encadrement des coopératives d'usagers, leur mise à niveau, permet de dégager des valeurs ajoutées au profit des revenus des populations locales (plantes aromatiques et médicinales, etc.). De même, l'instauration récente du commerce équitable à travers plusieurs initiatives permet de mieux faire bénéficier les populations des revenus de ces produits.

Exemple : le projet de l'ADS sur l'environnement en partenariat avec le Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) du PNUD permet d'appuyer la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement, en renforçant les capacités des

associations et communautés locales, avec un appui technique et financier. Les principales actions du projet consistent à financer des projets pilotes conjoints liés à la gestion et utilisation durable des ressources naturelles.

- Renforcement des capacités des autorités locales et des populations en matière de gestion efficace des ressources

Pour l'écosystème forestier, de nombreux projets intégrés sont menés par le HCEFLCD et le MAPM avec l'appui des partenaires au développement, tels que l'Union Européenne (Mediterranean Assistance- Short and Medium-term Priority Environmental Action Programme (MEDA-SMAP), l'Agence Française de Développement (AFD), le FIDA et d'autres bailleurs de fonds. Ces projets intégrés visent l'aménagement et le développement concerté des massifs forestiers et péri-forestiers. Il s'agit notamment des projets suivants :

- Du projet de développement participatif dans le Moyen Atlas Central (Khénifra), financé dans le cadre du programme MEDA pour un coût de 210 millions de DH ;
- Du projet de développement des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen, financé dans le cadre du programme MEDA pour un coût de 375 millions de DH ;
- Du projet d'aménagement et de développement concerté des massifs forestiers de la province d'Ifrane, financé par l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour un coût de 214 millions de DH.

Comme réalisations physiques cumulées, en plus des actions dans le secteur (telles que le reboisement, la régénération et l'amélioration pastorale sur 7200 hectares), des actions de développement des zones péri-forestières ont concerné notamment la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) surplus de 3000 ha, la distribution de 401.000 plants fruitiers et l'aménagement de 77 points d'eau.

Les impacts économique, social et environnemental attendus de ces projets sont multiples, dont on peut citer :

- La participation des populations rurales à la conservation des ressources naturelles et à la valorisation des produits forestiers ;
- L'amélioration de la productivité des terres agricoles en bour (zones pluviales) et en irrigué, et le développement de l'élevage ;
- L'amélioration des infrastructures de base (telles que les pistes rurales et l'alimentation en eau potable) et la promotion des AGR ;
- La prise de conscience par les agriculteurs de la nécessité d'une utilisation des terres conforme à leur vocation (comme les plantations fruitières avec des infrastructures anti-érosives, le traitement des ravins et la protection des berges des oueds¹) conduisant à une réduction de la dégradation des sols ;
- L'émergence d'une dynamique de développement local à travers la création de 64 associations de développement local et de 10 coopératives ;
- La promotion de l'écotourisme.

Moyens d'exécution (renforcement des capacités, éducation, financement, moyens scientifiques et techniques)

- Renforcement des institutions financières nationales et amélioration des conditions d'accès aux moyens financiers pour les pauvres

¹ Cours d'eau d'Afrique du Nord.

Dans le cadre de l'encouragement de la création des petites et moyennes entreprises (PME), des petits financements (micro-crédits) au profit de la population pauvre ont été lancés afin d'améliorer le cadre de vie et de diminuer le taux de chômage par la création de l'emploi.

Bien que de développement récent, le micro-crédit répond à un véritable besoin de faciliter l'accès des pauvres aux moyens financiers au Maroc. Le nombre de prêts accordés a atteint. La valeur totale des prêts est de 303 millions de dirhams (29 millions d'euros), soit une progression de plus de 81% par rapport aux années précédentes : 86% des crédits sont en milieu urbain, 14% en milieu rural.

La création du Conseil Consultatif du micro-crédit, mettant en place un cadre légal pour développer le micro-crédit, signifie qu'il y a une volonté en matière de lutte contre l'exclusion sociale. L'une des premières mesures du Conseil Consultatif a été d'approuver les statuts de la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit (FNAMC), dont les objectifs sont la création d'un code de déontologie et la mise en place d'une centrale risque.

Les priorités de la FNAMC est d'œuvrer pour obtenir l'élargissement des champs d'intervention et pour sensibiliser le secteur financier local et les bailleurs de fonds au refinancement des associations de micro-crédit. La micro-entreprise occupe 60% de la population active, soit six millions de personnes. Cette micro-activité, le plus souvent informelle, n'est pas irriguée par le secteur bancaire classique, qui se limite au secteur formel. Le micro-crédit est donc ici parfaitement adapté aux besoins d'un large réseau de très petites entreprises.

Au Maroc on dénombre 12 associations de micro-crédit, les 4 plus grandes sont Al Amana, Zakoura, La Fondation pour le Développement local et le partenariat (FONDEP) et la Fondation Banque Populaire. Elles dominent le secteur, en réalisant à elles seules plus de la moitié du marché, avec chacune plus de 50.000 clients actifs sur la base d'une stratégie de couverture nationale.

- Renforcement des moyens pour la recherche, y compris les centres et autres établissements, dans le domaine de l'agriculture et dans d'autres domaines

Le Système de Recherche Agricole (SRA) marocain est l'un des plus anciens du continent. Né au début du siècle, il est composé des établissements et services dépendant du Ministère de l'Agriculture, qui ont pour mission de mener des recherches dans le domaine agricole et de générer des résultats et des technologies.

L'interaction entre les organismes de recherche et les structures de développement se fait par le biais de comités sectoriels spécialisés, qui ont essentiellement un rôle de coordination, de conseil, d'échange d'informations et d'orientation des actions de recherche et de développement. Un cadre relationnel a été établi entre le système de recherche et le système de vulgarisation, afin de les mettre au service du développement agricole. Dans ce cadre, des conventions ont été signées entre les établissements de recherche et les entités de développement (tels que la DE, la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD), la Direction Provinciale d'Agriculture (DPA), l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), la Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS) et les Chambres d'Agriculture).

Les activités de recherche sont menées dans une infrastructure étoffée, composée de stations expérimentales et de laboratoires. Ainsi, on dénombre 24 domaines expérimentaux de l'INRA, 3 stations de l'IAV Hassan II, une ferme d'application de l'ENA de Meknès, des stations expérimentales de mise en valeur agricole (SEMVA) dépendant des ORMVA, des fermes expérimentales de la DE et les places expérimentales du Centre National de la Recherche Forestière (CNRF) dépendant du Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification.

Par ailleurs, la recherche agricole est appelée à renforcer les programmes qui portent sur la production agricole et à élargir le portefeuille de ses activités aux domaines des ressources

naturelles de base, au cadre de vie et au développement rural, telles que la sécurité alimentaire, le développement de technologies et de savoir-faire, les recherches spécifiques aux régions défavorisées, la promotion d'une agriculture alternative à forte valeur ajoutée, la valorisation de la spécificité et l'origine de produits de terroir.

Dans le but d'encourager les initiatives de recherche, le Ministère de l'Agriculture a créé le Grand Prix Hassan II pour l'invention et la recherche agricole.

- Établissement d'institutions chargées de veiller au respect des normes internationales en matière de santé et d'assainissement notamment

L'Institut National d'Hygiène (INH) du Maroc, sous la tutelle du Ministère de la Santé, constitue l'organe de référence en matière de santé et biologie médicale. Cette instance étatique œuvre depuis 1930 à garantir une prise en charge efficace des problèmes d'hygiène et d'épidémiologie au Maroc. Son champ d'intervention est très vaste et ses laboratoires jouent le rôle de support technique et scientifique aux différents programmes sanitaires, tels que la tuberculose, le paludisme, la bilharziose, les leishmanioses, les méningites, les maladies entériques, le choléra, les salmonelloses, les IST, le VIH, la poliomyélite, la rougeole et la grippe. L'INH assure également l'expertise technique dans le domaine médico-légal et en matière d'hygiène alimentaire, de toxicologie de l'environnement.

Les Bureaux Municipaux d'Hygiène (Collectivités Locales), affiliés au Ministère de l'Intérieur, veillent à faire respecter la salubrité, financent et participent au développement et à la promotion de la prévention sanitaire collective, notamment l'hygiène des enfants, l'organisation des vaccinations collectives, toutes les questions intéressant l'hygiène et la salubrité urbaines, et l'inspection sanitaire des écoles, en ce qui concerne les maladies transmissibles et contagieuses.

Le service vétérinaire municipal est chargé notamment du contrôle sanitaire et hygiénique de tous les endroits publics ou privés et de leurs annexes, dans lesquels sont manipulés, préparés, transportés, exposés et mis en vente des produits alimentaires d'origine animale, ainsi que des établissements classés comme insalubres, incommodes ou dangereux destinés au dépôt ou au traitement des animaux et des produits animaux.

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et autres cadres de coopération

Profondément ancré dans le continent africain, tant sur le plan géographique, historique que culturel, fidèle à ses principes de solidarité avec les pays africains, le Maroc a toujours manifesté son soutien à toute initiative susceptible de promouvoir les relations de coopération entre pays africains. Dans cette perspective, le Maroc a appelé, au cours de nombreuses conférences africaines, les chefs d'Etat et de Gouvernement à réfléchir, ensemble, à des conceptions et à des méthodes nouvelles, qui contribueraient à l'élaboration d'un grand projet ambitieux, visant, en premier lieu, la lutte contre la pauvreté.

Le Maroc a également annoncé, dans ce cadre, deux importantes initiatives : la première est d'annuler toutes les dettes des Pays africains les Moins Avancés (PMA), contractées auprès de notre pays. La deuxième est d'ouvrir, en franchise des droits de douane et hors contingents, le marché marocain aux produits en provenance de ces pays.

C'est ainsi que le appuie le NEPAD, vu que les principes véhiculés par cette Initiative (tels que la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et la bonne gouvernance) ne sont pas incompatibles avec ses aspirations nationales. Le Maroc n'a pas manqué d'exprimer son soutien total au NEPAD à l'occasion des forums internationaux, régionaux et nationaux (tels que l'Assemblée Générale de l'ONU, le G77 et le Mouvement des Non Alignés). Le Maroc a mis en exergue les mérites de cette initiative en la qualifiant de plate-forme cohérente et concrète pour la relance du développement du Continent. Le NEPAD reflète avant tout la volonté des pays africains de s'approprier leur processus

de développement aux niveaux national, sous-régional et continental. Il a également pour objectif de mettre l'Afrique sur la voie d'un développement durable à travers un partenariat rénové avec le reste de la communauté internationale.

En tant que président du G77 pendant l'année 2003, le Maroc a également manifesté, à l'occasion de la 26^{ème} Réunion ministérielle du G77 sa volonté de faire de la coopération Sud-Sud en général, et du NEPAD en particulier, l'une des priorités de son mandat. Le Maroc avait affirmé que le Continent africain et les PMA devront continuer à bénéficier de la solidarité agissante du G77 et de la Chine, à travers un appui systématique au NEPAD et au programme d'action en faveur des PMA. L'objectif est de réduire le fardeau de la dette, d'améliorer l'accès aux marchés et de renforcer leurs capacités de gestion du processus de développement. Le Maroc, qui s'est félicité de l'adoption du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, dont l'objectif est d'appuyer les efforts du continent dans les domaines de la paix, de la gouvernance, du commerce et de l'investissement, s'est engagé à poursuivre les efforts visant la concrétisation de ce plan, notamment par l'accès aux marchés, la réduction de la dette, le transfert de technologie et le développement des ressources humaines.

Dans ce contexte, le Maroc a invité les pays développés et les agences du Système des Nations Unies à conjuguer leurs efforts avec ceux du G8 pour permettre aux pays africains de promouvoir leur développement économique et social.

Enfin, le Maroc a affirmé, au cours d'une session du haut niveau du Conseil de Sécurité de l'ONU, sa détermination à contribuer, par son expertise, à la mise en œuvre d'un plan d'action concerté avec les institutions spécialisées, en vue de la réalisation des objectifs fixés par le continent africain.

- **Influence sur l'amélioration de la gouvernance au plan national et le renforcement des capacités**

Considérant que le capital humain est la source de toute richesse, le Maroc a fait de la formation de l'Homme africain le fondement de sa politique de coopération avec les autres pays du continent. C'est ainsi que des dizaines de milliers d'étudiants africains ont poursuivi leurs études au Maroc ou perfectionné leur formation dans des établissements, universités et autres instituts de formation. Par exemple, l'IAV Hassan II de Rabat a organisé, dans le cadre de la Francophonie, une formation de 3^{ème} cycle en irrigation au profit d'étudiants et de cadres de pays africains francophones et l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes d'Agadir, en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a proposé un programme de formation dans le domaine des pêches maritimes, au profit de cadres de pays africains francophones.

Par ailleurs, le Programme d'Assistance intégrée (PAI) pour la création et la gestion des PME a été mis en œuvre depuis 1989 en République de Guinée par l'Office marocain de Développement Industriel (ODI), en collaboration avec le PNUD, qui a permis la création de plus de 200 PME et PMI dans ce pays.

- **Initiatives régionales de coopération (y compris les accords commerciaux régionaux et les ouvrages transfrontières)**

L'action diplomatique du Maroc à l'égard du continent africain s'inscrit dans le cadre de ses priorités, dont l'objectif est de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable partenariat Sud-Sud, impliquant divers secteurs du développement durable, notamment l'agriculture, l'éducation, la santé, la formation des cadres, la pêche maritime, l'environnement ainsi que l'échange d'expériences et du savoir-faire, acquis de part et d'autre, dans différents secteurs.

A/ Domaines de coopération :

1. Les pluies artificielles :

Grâce à l'expérience acquise en matière d'ensemencement des nuages (pluies artificielles), le Maroc s'est engagé à apporter et à partager son savoir-faire dans ce secteur avec de nombreux pays

africains, notamment en matière d'octroi de l'assistance requise dans le domaine de la lutte contre la sécheresse. Le succès de cette expérience pilote au Burkina Faso, cité comme un véritable exemple de coopération Sud-Sud, a conduit un certain nombre de pays africains à solliciter le concours et l'appui du Maroc, notamment le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Mauritanie et le Cap-Vert, désireux d'améliorer la pluviométrie dans leurs pays. Le Maroc avait également décidé, dans la même optique, de fournir au Sénégal un soutien technique et logistique permettant à ce pays de lancer son programme de pluies artificielles.

2. La Lutte anti-acridienne :

Le Maroc a contribué à l'effort international de lutte contre l'invasion des criquets pèlerins, ayant affecté la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, le Tchad, le Mali et le Niger, au courant de l'année 2004.

3. La santé et l'éducation :

Dans le cadre de sa politique de coopération triangulaire avec les pays africains, le Maroc privilégie la réalisation des projets à fort impact sanitaire. En matière d'éducation, le Maroc noue des relations de coopération avec de nombreux pays africains afin de renforcer leurs structures éducatives et scolaires. De même, le Maroc poursuit sa stratégie de suivi en matière de formation des médecins et des cadres paramédicaux des pays africains amis.

4. Le transport aérien et maritime :

Les liaisons aériennes et maritimes entre le Maroc et les pays africains se sont multipliées et contribuent à atténuer les difficultés du transport intra-africain. La compagnie « Royal Air Maroc » envisage de desservir de nouvelles destinations africaines dans un proche avenir, tandis que le projet de ligne maritime « Tanger-Nouadhibou-Dakar » verra bientôt le jour.

5. Le secteur bancaire :

Considérant le rôle capital dévolu au secteur privé dans la dynamisation des échanges commerciaux et en vue de rehausser le niveau des relations économiques avec les pays africains, le Groupe « Attijariwafa Bank » et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) se sont implantés en Afrique de l'Ouest, alors que la Banque Populaire a ouvert une agence en République Centrale d'Afrique.

6. L'habitat :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en matière d'urbanisme, d'habitat et d'environnement, le Maroc exporte son savoir-faire et son expérience à plusieurs pays africains, notamment le Sénégal, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Des projets de construction de logements économiques par les entreprises marocaines sont en effet en cours.

7. L'électrification :

L'électrification du continent demeure l'un des défis majeurs, incombant à plusieurs pays africains, soucieux d'atteindre l'objectif du développement durable. Le Maroc apporte, dans ce contexte, tout son savoir-faire et son expertise aux pays africains, demandeurs de l'énergie électrique. L'ONE est présent dans plusieurs pays africains (tels que le Sierra Léone, le Sénégal et la Gambie). En effet, l'ONE a contribué à l'électrification de la capitale sierra léonaise (Free Town). Par ailleurs, une conférence de bailleurs de fonds pour la réhabilitation du secteur de l'électricité dans ce pays a été organisée à Rabat le 9 Juillet 2007.

8. La formation :

Considérant que le capital humain est le support indispensable à toute stratégie de développement économique et social durable, le Maroc a fait de la formation des cadres africains le fondement de sa politique de coopération avec le continent. En effet, la formation des cadres africains a toujours été un aspect incontournable des activités de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

9. L'agriculture :

En vertu du Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire (PSSA) et en concertation avec la FAO, le Maroc a répondu favorablement à l'envoi d'une mission d'experts marocains au Niger et au Burkina Faso, dans l'objectif d'identifier des recommandations en matière d'assistance technique, dédiée au développement agricole dans les deux pays. Dans le même esprit, le Maroc œuvre pour promouvoir une coopération tripartite associant la France, destinée à mettre en œuvre les principes d'une gestion intégrée du patrimoine agricole du continent. Le Maroc, qui a développé des recherches concluantes dans le secteur agronomique, participe à la formation de nombreux techniciens africains, soit dans un cadre bilatéral, soit en concertation avec des pays amis, à l'instar de la France. Il y a, également, un projet de coopération avec le Sénégal, Projet Primavera, pour la promotion de l'agriculture dans ce pays.

10. L'environnement :

Conscient de son rôle à l'échelle régionale et de sa situation de pays charnière entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc n'a cessé de plaider pour que le dialogue Europe-Afrique obéisse au souci africain de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable dans le continent. Différents thèmes ont en effet attiré l'attention particulière des autorités et organisations marocaines. En matière de gestion de produits chimiques toxiques, le Maroc a œuvré pour améliorer la gestion de ces produits au niveau continental en abritant des manifestations régionales ou en participant à des conférences internationales :

- 1^{ère} conférence continentale pour l'Afrique sur la prévention et la gestion écologiquement rationnelle des stocks de déchets dangereux (Rabat, 8-12 janvier 2001) ;
- Atelier régional africain sur le renforcement des capacités des points focaux de la convention de Stockholm sur les POP (Marrakech, du 28 février au 4 mars 2005) ;
- Le Maroc a été le porte-parole du continent africain dans la Conférence de Kobé (18-21 janvier 2005), relative à la stratégie internationale sur la réduction des risques.

En vue de capitaliser ces acquis, le Maroc continuera de défendre les positions africaines afin de leur permettre de disposer d'outils institutionnels, réglementaires et financiers, destinés à pallier leurs insuffisances dans le secteur de la gestion des déchets dangereux.

En matière de changements climatiques, le Maroc a fait preuve d'importantes contributions en abritant la 7^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Marrakech, novembre 2001), qui a permis aux pays africains de bénéficier d'importants investissements (européens notamment) visant la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Riche de son expérience en matière de projets de Mécanismes de Développement Propre, le Maroc est déterminé à jouer un rôle de catalyseur pour un partenariat Euro-Africain.

En organisant la 1^{ère} réunion internationale d'experts sur les modes de Consommation et de Production Durable (CPD) (Marrakech, 16-19 juin 2003), notre pays n'a pas manqué de saisir cette occasion pour contribuer à la mise en œuvre du plan de Johannesburg, relatif au cadre décennal des CPD. Le Maroc a également abrité la 3^{ème} table ronde Africaine et la 1^{ère} réunion africaine d'experts sur la consommation et la production durable (Casablanca, 17-20 mai 2004). Cette réunion a permis de faire un état des lieux sur les CPD en Afrique et d'identifier les priorités, les besoins et les activités futures de la région. Elle a été également l'occasion d'adopter la déclaration de Casablanca sur les CPD. D'un autre côté, le Maroc a abrité une réunion de travail des pays africains francophones, ayant pour objectif d'identifier les mécanismes à même de permettre une meilleure synergie entre les trois Conventions de Rio (Marrakech, 2003).

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Sommet de Johannesburg sur le développement de partenariat pour l'environnement et le développement durable, le Maroc a déployé des efforts importants en vue de permettre aux pays africains de bénéficier de ces nouvelles opportunités, en organisant le 2^{ème} forum international sur le partenariat, relatif au développement durable (Marrakech, mars 2005).

B/ Coopération tripartite :

La Coopération tripartite (ou triangulaire) initiée par le Maroc a accordé une importance particulière au développement des ressources humaines en Afrique à travers la mise en œuvre de nombreuses actions multisectorielles, en concertation avec les donateurs et bailleurs de fonds régionaux. La coopération tripartite consiste pour le Maroc à mettre son expertise (comme des experts, des équipements et des installations) au service de la concrétisation d'actions et de projets de coopération en Afrique, financés par des organismes donateurs ou des bailleurs de fonds. Le PSSA a été mis en œuvre, à ce titre, au Burkina Fasso.

C/ Coopération Multilatérale :

A l'issue de la 5^{ème} Réunion de négociations (Rabat, 28-29 janvier 2002), le Royaume du Maroc et l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ont paraphé un projet d'Accord Commercial et d'Investissement. Fidèle à sa politique africaine, le Maroc a adhéré par ailleurs, à la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) en 2001. Lors de la 15^{ème} Session du Conseil Exécutif de la CEN-SAD (Syrte/Libye, 30-31 mai 2007), le Maroc s'est proposé d'abriter la 16^{ème} session de ce Conseil, dont la date sera fixée d'un commun accord avec le Secrétaire Général de la CEN-SAD.

Lors du Sommet Afrique-Europe (Caire, avril 2000), le Maroc a une fois de plus démontré le grand intérêt accordé par notre pays au développement économique du continent et au bien-être de ses populations en annonçant la décision d'annuler ses dettes envers les pays africains les plus pauvres et d'ouvrir ses frontières à leurs produits d'exportation.

De même, lors de la réunion des Ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée occidentale, intitulée « 5 + 5 » (Rabat, 2-3 octobre 2005), le Maroc a plaidé en faveur de l'élaboration d'un Plan Marshall pour l'Afrique subsaharienne.

D'un autre côté, le Maroc participe activement aux dialogues Chine-Afrique, France-Afrique, Europe-Afrique, Japon-Afrique, Asie-Afrique, et Afrique-Amérique Latine. Il va sans dire que la vocation africaine de notre pays demeure indéniable. Le Maroc accorde un intérêt inédit à la promotion de ses relations de coopération avec le continent africain, notamment son espace subsaharien. L'avenir politique, économique, culturel et sécuritaire du Maroc demeure intimement lié au continent africain, expression d'une profonde stratégie naturelle.

Le Maroc demeure également déterminé à mettre son potentiel d'expertises et de compétences acquises au service de la réalisation des objectifs du NEPAD, en collaboration avec les organismes régionaux et donateurs internationaux.

Compte tenu de la nature globale des questions environnementales, la coopération et l'harmonisation revêtent aujourd'hui une nécessité impérieuse. Le NEPAD offre au Maroc l'opportunité d'une coopération régionale, susceptible d'affronter les divers défis environnementaux. L'approche régionaliste du NEPAD demeure à cet égard très significative.

D/ Un exemple : Actions de coopération de l'ONEP en Afrique :

L'ONEP dispose d'une riche expérience en matière de coopération dans le domaine de l'eau potable avec les pays africains, notamment dans la sub-région subsaharienne. Cette coopération, qui se fait généralement dans le cadre de convention de partenariat entre l'ONEP et les sociétés d'eau africaines concernées, porte sur le renforcement des capacités, qui comprend aussi bien la formation dans le centre de formation aux métiers de l'eau de l'ONEP (CFTE) à Rabat, ou la formation *in-situ*, que l'assistance technique (AT) en faveur de ces sociétés. Cette coopération prend aussi plusieurs formes. Elle peut être bilatérale, multilatérale (à travers les associations professionnelles, comme l'association africaine de l'eau (AfWA)) et surtout triangulaire, qui est la plus prometteuse, car elle permet de mettre en œuvre des mécanismes favorisant les échanges entre opérateurs Sud-Sud avec l'appui d'un organisme du Nord. En voici quelques illustrations :

- Partenariat de 5 ans (1999-2004) entre l'ONEP et Internationale InWent, (organisme public allemand de renforcement des capacités) pour l'organisation de 5 sessions de formation sur le thème de la qualité de l'eau potable, organisées au CFTE, en faveur de 70 cadres africains pour des périodes de 1 à 6 mois.
- Partenariat de 5 ans (2000-2005) entre l'ONEP et la JICA pour l'organisation de sessions de formation en faveur de 77 cadres africains, venant de la Mauritanie, du Cameroun, du Burkina Faso, du Sénégal, du Togo, du Mali, du Niger, du Gabon, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, du Madagascar, du Bénin, de la République Centrafricaine et du Tchad.

Par ailleurs, dans le cadre des autres formes de coopération, l'ONEP a notamment réalisé en 2007 un certain nombre d'actions de formation et d'assistance technique au profit d'opérateurs publics d'eau et d'assainissement en Afrique Subsaharienne :

- La réalisation de 6 sessions de formation organisées au CFTE au profit de 24 responsables mauritaniens de l'Unité de Gestion du Projet Aftout et de sept missions d'expertises sur site à Nouakchott. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du marché d'Assistance Technique de l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Nouakchott. Dans le cadre du partenariat bilatéral avec la Société Nationale d'Eau (SNDE) en Mauritanie, 4 sessions de formation ont été assurées au CFTE au bénéfice de 10 cadres mauritaniens.
- La réalisation à l'ONEP de 13 sessions de « coaching » (juin-décembre 2007) au profit de 36 cadres et ingénieurs du Burkina Faso de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement. Elles ont porté sur diverses thématiques, telles que l'exploitation, la planification et la GRH. Ces sessions seront suivies, début 2008, d'une mission d'expertise pour l'évaluation de ce programme et l'élaboration d'un plan de formation pour 2008-2009.
- Dans le cadre d'un marché d'Assistance Technique entre l'ONEP et la Société Tchadienne de l'Eau et de l'Electricité (STEE), l'ONEP a été sollicité pour fournir des prestations d'expertises relatives à la composante « eau ». Deux expertises ont été réalisées sur place et ont porté sur le diagnostic de la mise en place d'une méthode de gestion de compteurs et de détection de fuites et sur l'élaboration d'un plan de formation.
- Dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Centre International de l'eau de Nancy (NANCIE), cinq missions d'assistance technique, correspondant à 50 hommes/jour ont été réalisées par l'ONEP à Djibouti au profit de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD). Ces expertises ont porté sur l'alimentation en eau potable de la capitale (comme la détection de fuites, la maintenance et la sensibilisation), ainsi que sur le montage d'un projet de centre de formation au sein de l'ONEAD.

En matière de coopération multilatérale, les deux actions suivantes ont été réalisées :

- En Collaboration avec l'InWent et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le CFTE a abrité un atelier régional de 5 jours en mars 2007 sur la communication au grand public dans le domaine de l'eau. Vingt cadres provenant de Jordanie, de Syrie, du Yémen, de la Palestine et de la Tunisie ont participé à cet atelier. L'atelier a été animé en partie par deux experts de l'ONEP.
- L'ONEP a réalisé au CFTE en novembre 2007, en collaboration avec la Banque Arabe de Développement Economique pour l'Afrique (BADEA), une session de formation de 3 semaines au profit de pays d'Afrique francophone portant sur le thème « Collecte et Traitement des Eaux Usées ». Cette session a bénéficié à 19 participants venant du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, de São Tomé-et-Principe, du Bénin, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Tirant les leçons de l'expérience très riche de l'ONEP en matière de coopération avec les pays africains dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, une nouvelle stratégie de

coopération et de partenariat est en cours de développement. Celle-ci se veut plus durable et intégrée (pour dépasser les actions ponctuelles et souvent non capitalisées), impliquant les sociétés publiques d'eau du Nord et du Sud, permettant par la même occasion de mettre en valeur les expertises existantes déjà en Afrique. Cette nouvelle stratégie s'inspire aussi des recommandations du plan Hashimoto (élaboré par l'UNSGAB (*United Nations Secretary General's Advisory Board*)) et implémenté par l'UNDESA (*United Nations Department of Economic and Social Affairs*)), concernant la mise en place d'un mécanisme de partenariat entre opérateurs publics du secteur de l'eau et de l'assainissement pour l'accélération du processus d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à l'eau et à l'assainissement.

Dans ce cadre, l'ONEP a développé avec d'autres partenaires, tels que des opérateurs publics d'eau et d'assainissement des pays du Nord et du Sud, un nouveau cadre de partenariat Nord-Sud-Sud, dont les objectifs sont les suivants :

- Objectif stratégique : assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous les citoyens. Les ODM constituent une étape importante et un levier dans ce sens.
- Objectif opérationnel : le renforcement des capacités des sociétés publiques d'eau et d'assainissement dans les pays du Sud (en Afrique subsaharienne en l'occurrence) pour leur mise à niveau afin qu'elles puissent à moyen terme (3-5 ans) assumer pleinement leur mission de service public pour la réalisation de l'objectif stratégique précité.

Pour ce faire, le modèle de partenariat proposé devra être guidé par les principes suivants :

- La durabilité : par l'adoption d'une approche intégrée aux niveaux institutionnel, organisationnel, technique et financier, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme.
- La rationalisation des ressources de financement disponibles par la mise en cohérence des diverses actions et programmes de partenariat et par une meilleure utilisation du potentiel d'expertise des opérateurs du Sud relativement avancés au service des moins avancés.
- La mutualisation des ressources d'expertise aussi bien des sociétés d'eau du Nord que celles du Sud par la mise en place d'un réseau d'experts.
- Le non-profit.

Un premier projet concret est en cours de montage et a vu le démarrage lors d'une table ronde (Rabat, 24 mars 2008), ayant regroupé les sociétés d'eau et d'assainissement parmi lesquelles les Eaux de Paris, le SIAAP (opérateur de l'Assainissement de Paris et de sa région), la Vivaqua, la SWDE (opérateurs publics d'eau et d'assainissement belges), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso (ONEA) et la SNDE (Mauritanie), en plus de nombreuses agences de coopération et de bailleurs de fond. Le projet consiste à créer un réseau de partenaires aussi bien du Nord que du Sud pour le renforcement des capacités et la mise à niveau de la SNDE et ce, sur la base d'un plan d'action intégré à moyen terme (4 à 5 ans).

***Autres questions présentant une importance pour votre pays
(et ne se rattachant pas à d'autres thèmes de la seizième session de la Commission du développement durable)***

- Mesures de prévention, de planification, d'intervention et de relèvement en ce qui concerne les catastrophes naturelles

Le Maroc, de par sa position géographique et ses spécifications géologiques, est parmi les pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles (telles que les séismes, les inondations, les crues torrentielles, les invasions acridiennes, la désertification et la sécheresse). Ces phénomènes, habituellement qualifiés d'exceptionnels, sont devenus, au Maroc, au cours de cette dernière décennie (1994-2004), des sujets toujours d'actualité et des sources de préoccupation des différents départements ministériels chargés de la gestion des risques naturels et industriels. Le Maroc, conscient de l'impact des catastrophes naturelles et technologiques sur le plan économique et social, a renforcé au cours de la dernière décennie (1994-2004) sa politique dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes naturelles et technologiques. Cette politique, qui est fondée

sur le concept du développement durable, entend faire de la prise en compte des risques un facteur clé du développement économique et social du pays. Actuellement, le département en charge de ce portefeuille est le Département de l'Eau et de l'Environnement, avec une Direction Centrale de la Surveillance et de la Prévention des Risques, qui élabore les stratégies en matière de prévention nécessaire à l'amélioration de la connaissance des risques et leur prise en compte dans les politiques de développement.

Au cours de cette dernière décennie (1994-2004), le Maroc a voté plusieurs textes relatifs à la création, à l'organisation et aux attributions de Ministères, Secrétariat d'Etat et Départements dans le domaine de l'Environnement et des catastrophes naturelles et technologiques, et a mis en place un nombre important de textes législatifs et un cadre institutionnel plus adapté (bien que jugé encore insuffisant). Ainsi, chaque Ministère a intégré (en fonction de ses attributions), dans son action quotidienne, le souci de prévenir les conséquences destructrices des catastrophes naturelles ou technologiques à travers certaines actions dont on peut citer notamment :

- La préparation de plusieurs plans d'actions pour la réduction des catastrophes naturelles (telles que les inondations, les tremblements de terre, l'invasion acridienne, la désertification, la sécheresse et les incendies de forêt) et technologiques (telles que la pollution marine, les incendies d'unités industrielles et le transport de produits dangereux), en intégrant directement ou indirectement la notion de prévention des risques ;
- La mise en place de plusieurs réseaux de mesures, de surveillance et d'alerte précoce, qui ne cessent d'être améliorés et étendus à l'ensemble du Royaume (tels que les réseaux sismologique, météorologique, d'annonce de crues, d'annonce d'invasions acridiennes et récemment le CRTS pour les technologies spatiales) ;
- L'élaboration de plans d'intervention, d'urgence et d'organisation des secours. Des mesures d'accompagnement pour la réussite de ces plans (bien que jugées encore insuffisantes) sont menées dans les domaines de l'information, la communication, l'éducation, la formation, la sensibilisation et la recherche scientifique pour une meilleure prévention et gestion des risques ;
- La mise en place de plusieurs incitations financières et économiques pour accompagner la réalisation de ces plans.

Des progrès notables ont été certes enregistrés, néanmoins, l'économie marocaine, encore aux prises avec des problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté, ne peut supporter le coût de réalisation de tels projets sans sacrifier des composantes essentielles de son programme de développement socio-économique (telles que l'éducation, la santé, les infrastructures de base et le développement rural).

C'est ainsi que le Maroc, conscient que la connaissance des risques est indispensable à une meilleure réduction des impacts des catastrophes, œuvre d'une part, pour en faire une responsabilité partagée entre l'Etat et les citoyens, et d'autre part, pour prendre en compte la prévention des risques dans les politiques et stratégies de développement.

Les différents plans et actions de prévention et de gestion des risques suivants ont été édifiés au cours de la dernière décennie :

- Le Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement (PANE) : Il présente 166 actions en matière d'environnement avec 13 actions pour la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs.
- Le Plan Directeur National de Protection contre les Inondations (PNPI) : le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau a mené récemment, suite aux crues successives de 2002 et 2003, une étude qui a permis d'inventorier près de 400 sites vulnérables, avec la réalisation de travaux d'aménagement des cours d'eau et de protection de villes et centres contre les inondations.
- Le règlement de construction parasismique marocain pour l'ensemble du territoire : le RPS 2000 (Décret n° 2-02-177 du 22 Février 2002) et le Projet de loi n° 04-04 (en cours d'approbation) édictent diverses dispositions en matière d'habitat et d'urbanisme pour veiller à l'application obligatoire par tous les intervenants dans le domaine de la construction du Code RPS 2000.
- Des actions sont en cours dans le domaine de la sécurité dans le bâtiment par le Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme.

- Pour remédier aux nombreuses années de sécheresse qu'a connu le Maroc, plusieurs actions ont été entreprises pour la prévention et la lutte contre les effets de la sécheresse par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, telles que l'approvisionnement en eau potable de certaines villes et la mobilisation des eaux de surface.
- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) : le Maroc a ratifié la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en novembre 1996. En juin 2001, il a adopté le PAN-LCD et a multiplié ses efforts pour lutter contre la désertification en y intégrant des stratégies d'éradication de la pauvreté.
- Le Plan National de Lutte contre l'Invasion Acridienne : l'expérience dans ce domaine depuis la catastrophe de 1987 permet, dans le cadre d'aide bilatérale ou de programme de la FAO, de participer à côté des pays voisins, à la lutte contre l'invasion acridienne dans la région du Nord de l'Afrique.
- Le Plan Directeur pour la Protection et la Lutte Contre les Incendies de Forêts (PDCI), élaboré par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD).
- La Stratégie relative à la réduction des risques naturels causés par les phénomènes météorologiques dangereux (Direction de la Météorologie Nationale) : de grands efforts ont été déployés pour améliorer la stratégie relative à la réduction des risques naturels causés par les phénomènes météorologiques dangereux.
- Le Plan de vigilance sanitaire et de Surveillance épidémiologique pour la gestion des risques (Ministère de la Santé) : c'est un plan d'action, qui concerne la gestion et la prévention des risques potentiels de catastrophes naturelles pour la préservation des infrastructures de base dans le secteur des routes, des ports, des chemins de fer, des équipements publics et au niveau des plates formes des aéroports, élaboré par le Ministère de l'Equipement et du Transport.

• Promotion d'un tourisme durable

Au Maroc, le Tourisme est un secteur dynamique en pleine croissance, il est considéré comme un élément clé du développement national. Afin d'en assurer la durabilité, plusieurs chantiers ont été lancés dans le cadre d'une stratégie nationale appelée "Vision 2010".

Par ailleurs, l'application de la stratégie « Vision 2010 » suscite la prise en considération de plusieurs exigences assurant les équilibres économiques, sociaux et environnementaux. On parle alors du développement d'un Tourisme Durable. Plusieurs actions ont été réalisées par le Département du Tourisme en concertation avec ses principaux partenaires, notamment pour la sensibilisation et la mise en œuvre des systèmes de gestion relatifs à la qualité et l'environnement.

1. Vers une démarche qualité efficace :

Le contexte touristique actuel est fortement concurrentiel. Il est caractérisé par la globalisation de l'offre et de la demande, ainsi que l'internationalisation de l'entreprise touristique. Se démarquer en matière de qualité est donc impératif afin de garantir la compétitivité et la pérennité de l'entreprise et par conséquent celles de la destination. C'est pourquoi le Département du Tourisme développe une gestion intégrée de la qualité, qui nécessite une étroite coopération entre tous les acteurs publics et privés, ainsi qu'entre tous les secteurs d'activités à tous les niveaux de responsabilité (au niveau local, régional, national et international). Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises :

- Norme Marocaine de qualité : le Comité Technique de Normalisation du Tourisme et ses services connexes au niveau du Département du Tourisme a été institué depuis novembre 2006. L'objectif principal étant l'élaboration de Normes Marocaines (NM) de qualité relatives au secteur. En effet, les processus de normalisations auront pour finalité de rehausser le niveau des services offerts à la clientèle, d'en garantir l'uniformité et de rendre la destination encore plus compétitive, tout en garantissant la rentabilité des entreprises. Plusieurs NM ont été élaborées par rapport à l'hébergement touristique, aux agences de voyages et à l'accueil dans les délégations du tourisme et les conseils régionaux du tourisme.

- Labels qualité : des labels ont été élaborés pour différents produits touristiques, par exemple la mise en place de labels spécifiques aux produits de niche touristique, comme celui du « Surf Camp ». D'autres projets sont en cours de réalisation.
- Au niveau International : le Département du Tourisme est membre du Comité Technique ISO TC/ 228, relatif au Tourisme et à ses services connexes. Le domaine d'application de ce comité porte sur la normalisation de la terminologie et des spécifications relatives aux prestations offertes par les fournisseurs de services touristiques, y compris les activités apparentées. Ces normes tiennent compte de l'identité et des différences culturelles des différents pays.

2. Développement d'une stratégie de gestion environnementale :

Le tourisme devrait sauvegarder l'environnement dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, visant à satisfaire équitablement les besoins des générations actuelles et futures et à encourager l'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter, autant que possible la production de déchets. Sur ces questions, le Département du Tourisme et les acteurs professionnels concernés peuvent et doivent jouer un rôle innovant. D'ailleurs, certains professionnels ont déjà mis en œuvre des chartes environnementales dans la gestion des installations et les équipements. En effet, le Département du Tourisme accorde une grande importance à la réduction de la consommation des ressources naturelles et des pollutions induites par les hébergements et activités touristiques.

- Edition de vignette sur l'intérêt de l'économie d'eau : c'est une action qui a été menée en partenariat avec l'ONEP et le Département de l'Environnement et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (FNIH). Elle a pour objectif la sensibilisation des clients et des opérateurs sur l'intérêt de l'économie de l'eau, par affichage de vignettes portant des messages en différentes langues (arabe, français, anglais, allemand et espagnol) au niveau des chambres et des points d'eau. Elle cible aussi bien la clientèle que le personnel de l'hôtellerie. Cette action a concerné 8 villes (Agadir, Marrakech, Ouarzazate, Fès, Tanger, Rabat, Casablanca et Beni Mellal) avec distribution de 50000 vignettes.
- Séminaire national sur « La Gestion Ecologique en Hôtellerie » : un atelier national sur « La Gestion Écologique en Hôtellerie » a été organisé courant 2007, à Marrakech, afin d'inciter l'ensemble des acteurs du secteur de l'hôtellerie à mener leurs projets en préservant l'environnement, notamment en matière de bonne gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets. Ce séminaire avait pour objectif la sensibilisation et la communication sur l'intérêt de la bonne gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets et d'assurer, par ailleurs, un accompagnement des professionnels du secteur du tourisme. Ce séminaire a vu la participation de l'Observation, Développement et Ingénierie Touristique France (ODIT), du Centre des Activités Régionales de la Production Propre (CAR/PP, Espagne), de la Fondation Mohammed VI (Label Clef verte), de l'ONEP, de l'ONE, du CDER, du Groupe Accor, de la chaîne Tikida, de la chaîne Hilton, de « François Tourisme Consultants » et des sociétés d'équipement et de service.
- Projet de formation : un projet de sensibilisation, d'action et de formation a été développé sur le sujet « Tourisme, Production Propre et Développement Durable ». Les partenaires de ce projet étaient le Département du Tourisme, le Département de l'Environnement, les Fédérations professionnelles et des experts suisses relevant des ONG et des Ecoles hôtelières. L'objectif global du projet était le renforcement de l'industrie marocaine du tourisme par l'amélioration de ses performances environnementales et de sa compétitivité au niveau national, régional et international, par l'assurance de plusieurs formations en gestion environnementale (telles que les formations des formateurs régionaux, la sensibilisation des décideurs et la formation des responsables techniques des établissements touristiques).

3. Tourisme responsable :

Un Comité Marocain du Tourisme Responsable (CMTR) a été créé en 2006 au sein de l'Observatoire du Tourisme (entité nationale chargée de mener une mission de veille sur le secteur

touristique marocain). Ce programme s'inscrit dans une logique de développement durable et de préservation des valeurs, de la culture et des traditions nationales. Ce Comité vise, par ailleurs, à donner une dimension qualitative à la « Vision 2010 ». Aussi souple que réactif, il est constitué des principaux acteurs du tourisme et des divers départements ministériels directement impliqués dans cette démarche (tels que les départements de la culture, l'éducation, l'environnement, l'aménagement du territoire et la justice). Ses principaux objectifs sont de définir un plan d'actions, d'identifier les risques de non-adéquation entre la démarche de Tourisme responsable et la réalisation des chantiers de la « Vision 2010 », d'accompagner la mise en œuvre des actions et leur suivi et de sensibiliser les différents acteurs du tourisme. Plusieurs outils sont mis à disposition pour la réussite de ce programme, tel que la charte du tourisme responsable, le passeport du voyageur responsable et le Label Tourisme Responsable.

4. Etude Méso-Economique du secteur du tourisme :

Cette étude vise la mise en œuvre d'une analyse détaillée pour définir l'impact de l'activité touristique sur l'environnement (eau, énergie, air, sol, paysage, littoral, déchets et impacts social). Cette étude s'est faite en partenariat avec le Département l'Environnement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique et des experts suisses ayant développé l'approche « Méso » dans les autres secteurs économiques et dans des pays différents (Ecosys et SBA). Cette action a pour objectifs :

- La détermination d'indicateurs chiffrés indiquant l'impact du tourisme sur l'environnement ;
- L'estimation monétaire des conséquences de la dégradation environnementale causée par le tourisme (coûts des dommages et des inefficiences et coûts de remédiation) ;
- La détermination de ces valeurs par rapport à la valeur ajoutée nationale du secteur du tourisme.

5. « La Clef Verte » :

C'est un label qui récompense les hébergements touristiques pour leur dynamisme en matière de gestion environnementale. Il a été instauré en partenariat avec la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement et avec la mise en place du Label International des établissements touristiques. L'objectif est donc d'inciter les établissements touristiques au Maroc à adhérer au programme « Clef Verte ».

6. Groupe International de Travail sur le développement du Tourisme Durable :

L'action visée est la participation à la publication des Bonnes Pratiques Touristiques de Développement Durable. Ainsi, le rôle de ce groupe de travail est :

- D'inciter les participants au processus de Marrakech à s'engager dans des actions visant à promouvoir le tourisme durable ;
- De mettre à disposition de différents outils et présentation des expériences existantes pouvant susciter des projets pilotes et de bonnes pratiques dans d'autres pays.

7. Projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables :

Ce sont des projets pilotés par le CDER, qui ont pour objectifs :

- La généralisation des systèmes solaires de production d'eau chaude sanitaire aux hôtels marocains afin de contribuer à l'optimisation de la facture énergétique, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie hôtelière et la mobilisation des ressources locales. Cette bonne pratique bénéficiera des acquis du marché actuel : Fonds de Garantie des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (FOGEER), avec les composantes techniques et financières (qualité, promotion et communication) ;
- L'intégration des considérations énergétiques dans le secteur hôtelier ;
- L'introduction et la vulgarisation des modes modernes de gestion de la consommation de l'énergie ;
- L'élaboration d'une stratégie durable de maîtrise de l'énergie dans le secteur du tourisme, à travers notamment l'introduction de dispositions spécifiques au niveau du cahier des charges des hôtels ;

- L'intégration de bonnes pratiques environnementales dans le secteur hôtelier pour l'encouragement du tourisme durable.

Par ailleurs, l'année 2002 a été marquée par le lancement de la Stratégie Nationale pour le Développement du Tourisme Rural, qui est axée sur la :

- Promotion des infrastructures du tourisme rural selon les régions dans un concept de « Pays d'accueil touristique » ;
- Réunion des conditions favorables pour encourager l'habitat en milieu rural ;
- Protection et préservation, en collaboration avec les personnes concernées, des ressources naturelles, des sites, des habitudes et coutumes des populations locales.

Dans ce sens, un programme expérimental de co-développement franco-marocain vise à contribuer au développement local des régions d'origine des Marocains Résident à l'Étranger, à freiner l'émigration et à favoriser l'insertion. Il consiste en la réalisation de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux ainsi que la création de circuits touristiques autour de ces réalisations. L'ADS en est l'opérateur, en partenariat avec l'AFD. Depuis la signature du projet et en date du 10 septembre 2007, plusieurs actions ont été réalisées, notamment la détermination de 5 circuits touristiques, la sélection de 20 gîtes, dont 9 sont opérationnels, la réalisation de 20 auberges, d'infrastructures de base facilitatrices et d'un site web.

• Autres questions relatives au développement durable

Le Maroc a développé et développe plusieurs autres programmes et projets, dont l'objectivité finale visée est le développement durable du pays. Quelques-uns des principaux programmes sont succinctement décrits ci-dessous :

- Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV) et de lutte contre l'érosion élaboré par le Département des Eaux et Forêts, qui a pour but de lutter contre l'érosion dans les bassins versants en amont des 105 grands barrages du pays (capacité totale de près de 16 milliards de m³) ;
- Les Projets du Plan d'action d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) : une quinzaine de ces projets concernent les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'utilisation du gaz naturel dans l'industrie et du développement à grande échelle de l'utilisation des énergies renouvelables.
- Les Projets d'adaptation aux changements climatiques (CC) : le premier diagnostic de la vulnérabilité du Maroc face aux impacts des CC a mis en lumière une douzaine de projets d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables (tels que l'eau et l'agriculture) et 7 projets d'accompagnement. Des projets pour d'autres secteurs vulnérables comme le littoral, la forêt ou les établissements humains précaires restent à être identifiés et élaborés.
- Le Projet relatif à l'inventaire des équipements à base de pyralène (tel que les PolyChloroBiphényles (PCB)) et le Plan d'Action National pour une gestion écologiquement rationnelle de ces équipements : ce projet s'inscrit dans le cadre des recommandations issues de la 1ère conférence africaine sur la prévention et la gestion écologiquement rationnelle des stocks de déchets dangereux en Afrique (Rabat, 08-12 janvier 2001). Le plan d'action a pour objectif de planifier des actions de gestion des PCB dans l'objectif d'éliminer complètement les PCB du Royaume à l'horizon 2028, comme stipulé par la Convention de Stockholm.
- Le Projet relatif à la préparation du Plan National de la Mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP : les objectifs principaux de ce projet consistent à identifier les sources des rejets, inventorier les stocks des POP et les sites contaminés, élaborer un plan d'action pour la réduction des rejets des POP résultant d'une production non intentionnelle et à renforcer la législation nationale sur les POP.
- L'étude relative à la mise en place, au niveau des unités industrielles, de plans de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques dangereux : ce plan de prévention permet de contrôler ou d'atténuer les conséquences des risques dus aux produits chimiques dangereux.

